

VRS

numéro

361

mai
2005

Prix au numéro : 8€

Revue du
Syndicat national
des chercheurs
scientifiques
(SNCs-FSU)

La Vie de la recherche scientifique



RECHERCHE UNIVERSITÉ

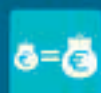
→ ÉDITORIAL : Formation, recherche, innovation et société → ACTUALITÉS : Quelle réforme pour le CNRS ? → POLITIQUE SCIENTIFIQUE : Le mouvement des chercheurs et l'enjeu de l'histoire → LE PLAN UNIVERSITÉ EN 2005 : Les antennes à l'ère de la concentration → RECHERCHE ET UNIVERSITÉ : Enjeux d'organisation et de différenciation → DOCTORANTS : Le rôle d'une formation doctorale → RECHERCHE FINALISÉE : Sortir de l'exotisme → OPINION : La « constitution » : une chance pour l'Europe ?

SNCs
FSU

Placez votre santé sous le signe de la solidarité



L'engagement mutuel c'est :



Engagement n°1

Contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins.



Engagement n°2

Garantir une protection santé, sans options, sans discrimination.



Engagement n°3

Accompagner nos 3 millions de mutualistes à tous les moments de leur vie.



Engagement n°4

Personnaliser l'écoute et le conseil grâce à la connaissance de votre métier.



Engagement n°5

Renforcer la prévention et vous accompagner quoi qu'il arrive.



L'ENGAGEMENT MUTUEL

Retrouvez-nous
dans votre département
sur www.mgen.fr

Mgen, Mutuelle générale de l'Éducation nationale, n° 775 685 399, Mgen Vie, n° 441 922 002, Mgen Filla, n° 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Mgen Action sanitaire et sociale, n° 441 921 913, mutuelle soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité.



Jacques Fossey
Secrétaire général
du SNCS-FSU



Jean Fabbri
Secrétaire général
du SNESUP-FSU



Formation, recherche, innovation et société

Dans nos sociétés modernes, l'activité de recherche est enserrée dans le triptyque formation-recherche-innovation. L'analyse critique des deux connexions, recherche-formation et recherche-innovation, est indispensable pour élaborer une politique scientifique pertinente.

Il n'y aura pas de recherche de qualité sans un enseignement de très haut niveau, et, pour être de qualité, les formations de l'enseignement supérieur doivent être nourries par la recherche. De même, l'innovation dépend de la recherche et, pour partie, la recherche répond aux demandes de l'innovation. Mais il existe un troisième lien. Il intéresse de plus en plus les citoyens, c'est celui qui unit la recherche aux questions de société.

Au moment où le gouvernement se focalise principalement sur la recherche partenariale entre secteurs public et privé, et où il retarde la relance d'audacieuses et nécessaires politiques de recherche, il nous a semblé important de faire le point sur les liens recherche-formation. Cette VRS «recherche & université» y est donc consacrée.

Le mouvement lancé en 2004 par la pétition «Sauvons la Recherche» s'est vite trouvé porté, par l'action des acteurs que nous sommes, à élaborer et réclamer une loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Toutefois si les États généraux ont largement discuté de la recherche, des organismes et des universités, des chercheurs et des enseignants-chercheurs, le difficile partenariat entre les deux n'a pas été abordé jusqu'au bout.

Cette difficulté ne date pas d'aujourd'hui mais remonte à la Révolution française quand les universités, instruments de la royauté, ont perdu l'exclusivité de la formation supérieure et de la recherche académique avec la mise en place des grandes écoles et d'instituts de recherche tournés vers des préoccupations industrielles.

Cette VRS tente de donner largement la parole aux enseignants-chercheurs, pour qu'ils fassent part de leur double expérience, celle d'enseignant et de chercheur, et des synergies et des difficultés qui en découlent.

La Vie de la recherche scientifique ne devrait pas être la revue spécifique des chercheurs «à plein temps». Elle doit aussi s'adresser aux enseignants-chercheurs. Ce numéro a été conçu par des syndiqués du SNCS et du SNESUP. C'est la première VRS commune aux deux syndicats. Elle va être distribuée à l'ensemble des membres de ces deux organisations, majoritaires parmi les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs.

Nous espérons que vous serez satisfaits. Si l'expérience vous convient, elle sera rapidement renouvelée. Faites-nous savoir votre appréciation, qu'elle soit positive ou négative... bonne lecture!

→ **Directeur de la publication:** Jacques Fossey → **Directeur de la rédaction:** Jean-Marc Douillard → **Comité de rédaction:** Bureau national du SNCS → **Coordination éditoriale du dossier:** François Bouillon, Gérard Lauton et Pierre Vennereau → **Les auteurs:** Henri Audier, Michel Augeraud, Bernard Carrière, Vèrène Chevalier, Claude Chevillard, Vincent Duclert, Jean Fabbri, Daniel Filâtre, Nicole Fiori-Duharcourt, Michel Grossetti, Maurice Hérin, Jacky Kister, Philippe Lazar, Philippe Losego, Isabelle Martelly, Josette Sainte-Marie, Yves Salesse → **Secrétaire de rédaction:** Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste:** Stéphane Bouchard → **Illustrations:** DR → **Impression:** Imprimerie De Chabrol CAP 18. Case postale 49. 189, rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 → **Routage:** Corus → **Régie publicitaire:** Com d'habitude publicité, Bétille, 46120 Lacapelle-Marival. Tél.: 05 65 11 00 79 — Télécopie: 05 65 11 64 87. Contact: Clotilde Poitevin-Amadiou (clotilde.poitevin@wanadoo.fr/www.comdhabitude.fr) → **Promotion:** Annie Huet → **Web:** Tessia N'Goyo → **Informatique:** Hatem Dourai → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le **SNCS-FSU**, 1, place Aristide-Briand, 92 195 Meudon Cedex. Tél.: 01 45 07 58 70 — Télécopie: 01 45 07 58 51 — Courriel: sncs@cnrs-bellevue.fr. **Commission paritaire:** 0409 S 07016. **ISSN:** 0755-2874. **Dépôt légal à parution.** Prix au numéro: 8 euros — Abonnement annuel (4 numéros): 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).



ENTRÉE

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand – 92195 Meudon Cedex
Tél.: 01 45 07 58 70 – Télécopie: 01 45 07 58 51 – Courriel: sncs@cnrs-bellevue.fr
CCP SNCS 1390429 S PARIS – www.sncs.cnrs-bellevue.fr



→ ÉDITORIAL

Formation, recherche, innovation et société

Jean Fabbri et Jacques Fossey p. 03

→ ACTUALITÉS

Quelle réforme pour le CNRS ?

Jacques Fossey p. 05

→ RECHERCHE ET UNIVERSITÉ

Le mouvement des chercheurs et l'enjeu de l'histoire

Vincent Duclert p. 09

Les antennes universitaires à l'ère de la concentration

Philippe Losego p. 12

Recherche et enseignement supérieur : l'impératif du co-développement

Maurice Hérin p. 16

Si j'étais aujourd'hui...

Philippe Lazar p. 18

La recherche et l'université : enjeux d'organisation et de différenciation

Daniel Filâtre p. 21

École doctorale et formation doctorale

Michel Augeraud p. 27

Le fonctionnement d'une école doctorale

Nicole Fiori-Duharcourt p. 30

Recherche et innovation : les universités s'engagent

La Conférence des présidents d'université p. 32

L'université : des missions contradictoires et partiellement incompatibles ?

Véronique Chevalier et Isabelle Martelly p. 34

Organismes et universités : quelles évolutions ?

Henri Audier p. 37

La recherche académique et ses relations avec l'industrie en France

Michel Grossetti p. 40

Recherche finalisée : sortir de l'exotisme

Jacky Kister p. 44

→ OPINION

La « constitution » : une chance pour l'Europe ?

Yves Salesse p. 48

→ HOMMAGE

À la mémoire de Françoise Vignon p. 50

Merci Hubert

Henri Audier p. 51

QUELLE RÉFORME POUR LE CNRS ?

Le « projet pour le CNRS » de Gérard Mégie et Bernard Larrouturou proposait de recentrer l'organisme sur un certain nombre de créneaux, de réduire les chercheurs titulaires et de diminuer l'indépendance du Comité national. Pour ces raisons, le SNCS demande son retrait et soumet ses propres propositions pour un CNRS fort, ambitieux et démocratique.

JACQUES FOSSEY

Secrétaire général du SNCS-FSU.

Le 1^{er} mars 2004, le projet pour le CNRS, signé de feu le président, Gérard Mégie, et du nouveau directeur général, Bernard Larrouturou, a été rendu public. Depuis sa publication, cette réforme, quoi qu'en dise le directeur général, a soulevé de nombreuses critiques d'une grande fraction de la communauté scientifique. La partie organisation interne du projet devrait être soumise au vote du Conseil d'administration (CA) du 19 mai.

Bien que la réforme soit devenue un besoin permanent justifiant l'action politique, on peut se deman-

der pourquoi, aujourd'hui, le Centre national de la recherche scientifique est-il plus particulièrement dans le point de mire, comme d'ailleurs il l'a toujours, plus ou moins, été au cours de ses soixante années d'existence ? En fait, le CNRS n'est qu'une petite partie de la crise de mutation qui traverse nos sociétés en ce début de millénaire.

La recherche : un enjeu politique majeur

Aujourd'hui, la puissance d'un État se mesure principalement au dynamisme et à la vitalité de sa recherche scientifique et technologique, à son

>>>

ACTUALITÉS

>>>

rayonnement culturel et à la force d'innovation des entreprises. La recherche est donc devenue un enjeu politique majeur. L'Union européenne l'a bien compris quand, en 2000 au sommet de Lisbonne, elle a mis en exergue la société de la connaissance, et quand en 2002, à Barcelone, elle a fixé l'objectif ambitieux de 3 % du PIB destiné à l'effort de recherche.

Pour les politiques, il ne suffit pas d'afficher cet objectif quantitatif, encore faut-il viser les cibles jugées intéressantes. Ils ont donc décidé de piloter l'appareil de recherche pour lui imposer les priorités qu'ils ont choisies. Pour cela et contre l'avis de la communauté scientifique qui s'est exprimée lors des Assises nationales de Grenoble, ils ont mis en place l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Pour mener à bien cette politique, il faut, aussi, un appareil de recherche qui soit aux ordres. De ce point de vue, le CNRS gêne. Il faut donc le réformer pour qu'il obéisse mieux aux instructions gouvernementales, et pour limiter les initiatives des scientifiques. Le CNRS est un enjeu majeur car c'est le plus important des organismes de recherche européens. Comme il est pluridisciplinaire, il couvre la presque totalité des champs de la recherche. Sa maîtrise est donc un objectif capital. Mais la manœuvre n'est pas simple, car sa taille lui donne une possibilité de résistance non négligeable.

Le rôle du CNRS

L'intérêt du gouvernement est donc de réduire le rôle du CNRS. D'où la volonté de certains de le transformer, comme l'Inserm, en agence de moyens ou d'objectifs. Une politique de recherche comporte trois étapes principales : choix d'une stratégie, mise en œuvre de cette politique et son évaluation. Le CNRS assume ces trois fonctions. C'est en cela qu'il est un établissement de recherche à part entière.

Le projet pour le CNRS de Larrouturou reconnaît que l'organisme est, pour partie, un vrai établissement de recherche avec, entre autres, ses laboratoires propres ou mixtes. Pour partie, une agence qui finance des programmes ou des structures qui ne lui sont pas propres. Et enfin un distributeur de label de qualité

via le Comité national de la recherche scientifique qui, tout en étant formellement extérieur au CNRS, en est une composante essentielle.

Pour diminuer l'influence du CNRS dans la recherche française, le projet Mégie-Larrouturou propose de recentrer son champ d'intervention sur un certain nombre de créneaux, de réduire le nombre de chercheurs titulaires (de 600 d'ici 2010), de développer une politique de précarité de l'emploi scientifique avec le recours aux CDD, de diminuer l'indépendance du Comité national etc. Toutes ces propositions étaient, en l'état, inacceptables. Elles accentuaient le pilotage de l'organisme et réduisaient le rôle et la place du CNRS.

Pour ces raisons, le SNCS a demandé le retrait de ce projet tel qu'il était décrit par Gérard Mégie et Bernard Larrouturou, dans le document du 1^{er} mars 2004. Si depuis un an, il y a eu des évolutions, celles-ci ne remettent pas en cause les principes que nous récusons.

La réflexion et les propositions de la direction se sont principalement portées sur l'organisation interne de l'établissement. C'est cette partie qui devrait être soumise au vote du CA du 19 mai prochain. Les grands traits de cette réorganisation sont les suivants. Tout d'abord, il y a volonté de réduire le pouvoir des directeurs scientifiques de département en les chapeautant par une direction de la stratégie scientifique (DSS) et en leur opposant des directeurs inter-régionaux (DIR). Ensuite, ce projet envisage de laisser, à terme, la gestion administrative des UMR aux universités. En contrepartie, le nombre de laboratoires propres gérés par le seul CNRS serait augmenté. Le tout complété par des « unités liées » qui sont de fait des unités en état d'abandon.

Sous la pression du milieu scientifique, le directeur général est revenu en arrière notamment par rapport aux DIR. Cette réorganisation administrative n'est toujours pas acceptable. Elle doit être revue.

Que voulons-nous ?

Un CNRS fort, ambitieux et démocratique. Fort, car à partir des rapports de prospective et de conjoncture

et des propositions du Comité national, le CNRS doit être le principal acteur de la stratégie nationale en matière de recherche. Ambitieux, car à une époque où l'objectif est d'accroître le potentiel de recherche de près de 50 %, le CNRS doit participer totalement à relever ce défi. Il doit donc accroître d'autant son propre potentiel humain et financier. Démocratique, car le CNRS doit faire un effort significatif pour permettre à l'ensemble de la communauté scientifique d'intervenir sur un mode transparent à tous les niveaux. Beaucoup reste à faire. La tendance actuelle du recours aux experts nommés n'est pas le chemin à suivre. Nous voulons aussi des organismes et des universités qui collaborent entre eux.

Le succès du CNRS s'est fait grâce aux personnels organisés autour de départements scientifiques nationaux, dont la géométrie est révisable avec l'accord de l'ensemble des intéressés. Les directions scientifiques doivent être maintenues, mais aidées, contrôlées et démocratisées. Les conseils scientifiques de département doivent jouer un « rôle-clé » dans cette nouvelle organisation. Leurs missions doivent être redéfinies. Beaucoup s'accordent pour louer le rôle des PIR (Programmes interdisciplinaires de recherche) dans la gestion scientifique de l'interdisciplinarité. Nous proposons la mise en place de départements scientifiques interdisciplinaires (DSIR). Ce serait de vrais départements horizontaux qui pourraient prendre la forme d'instituts. On peut considérer que l'INSU-E (Institut des sciences de l'univers et environnement) puisse correspondre à ce type de structure.

Le président définit la stratégie et le directeur la met en œuvre. Il faut partir de ce principe. La direction à la stratégie scientifique (DSS) pour ce qui concerne la prospective doit donc être rattachée au président.

Les DIR ont vocation à représenter le CNRS en région. Ils ne doivent avoir aucun rôle de gestionnaire. Ils doivent s'appuyer sur les actuels Conseils consultatifs régionaux qui doivent être renouvelés et chargés de représenter la communauté scientifique auprès du DIR.

La gestion administrative des unités doit être simplifiée et harmonisée entre les différents gestionnaires. Le choix du gestionnaire administratif doit être laissé aux unités. La notion d'unité liée doit être abandonnée.

Voici les principes d'organisation que le SNCS entend négocier.

Jacques Fossey

IRD
Éditions

Institut de recherche
pour le développement

Un éditeur
pour le
développement

www.ird.fr

Dernières parutions



Pratique des essais cliniques en Afrique
J.-F. Chippaux

318 p., 2-7099-1549-9, 35 €



À la croisée des pouvoirs
P.M. Basi

312 p., 2-7099-1562-X, 32 €



Patrimoines naturels au Sud
M.C. Comber-Salem et al., éd.

554 p., 2-7099-1560-X, 32 €



Sciences au Sud
104 p., 65 ph. coul.,
2-7099-1561-8, 23 €



Population et développement durable
P. Pohn

32 p. + CD-ROM, 2-7099-1525-1, 20 €



Agriculture biologique en Martinique
M. François, R. Moutou,
B. Sylvander

300 p. + CD-ROM,
2-7099-1555-3, 23 €

En vente en librairie
et dans
les librairies IRD

Diffusion IRD et VPC

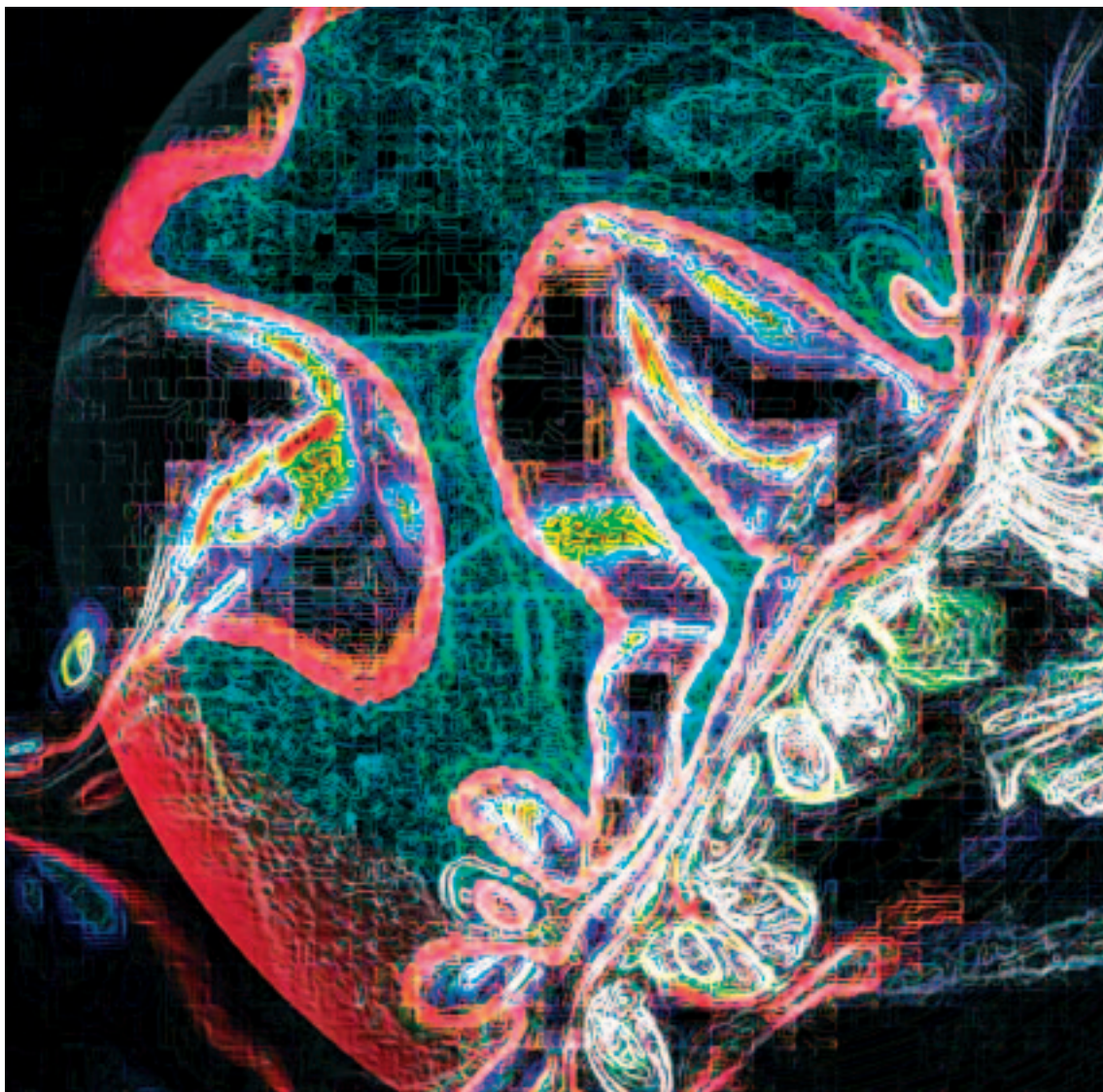
22 av. Henri Moitte
F-93143 Noisy-le-grand
Tél. 33 (0)1 48 05 56 49
Fax 33 (0)1 48 05 29 00
diffusion@ird.fr



& RECHERCHE UNIVERSITÉ

Longtemps, trop longtemps, l'apport de l'université française au développement de la recherche a été minoré. Sa reconnaissance est à mettre au compte des établissements publics de recherche, de leurs personnels, du mouvement social et des États généraux de la recherche. Faire l'estimation exacte de l'ampleur de sa contribution à l'effort de recherche, en dépit de quelques données chiffrées, n'est cependant pas chose aisée. Multiples, en effet, sont les contours de la place qu'occupe la recherche dans l'université et complexe la contribution qu'y apportent les organismes publics de recherche. Ce dossier ne peut prétendre à l'exhaustivité : il ne présente ni un état des lieux ni, *a fortiori*, une doctrine sur ce que devrait être le couple formé par les organismes publics de recherche et l'université. Il se contente d'éclairer quelques facettes, de livrer des points de vue, de croiser des regards. C'est une invitation à réactions et à de nouvelles prises de position. Ce dossier doit être un enrichissement pour nous tous. Il doit ouvrir un dialogue plus profond entre nos deux syndicats ; dialogue qui existe depuis longtemps. Nous souhaitons qu'il porte bien au-delà : que ces questions et bien d'autres, parcourent toute la communauté scientifique et qu'elles alimentent le débat citoyen qui n'en n'est qu'à son aurore.

François Bouillon
et Pierre Vennereau



LE MOUVEMENT DES CHERCHEURS ET L'ENJEU DE L'HISTOIRE

Le mouvement des chercheurs questionne notre modèle d'organisation de la recherche et le rôle de la demande sociale. Une analyse historique permet de caractériser ce temps long de l'émergence d'une politique scientifique en France et de mieux comprendre sa logique.

VINCENT DUCLERT

Professeur agrégé à l'École des hautes études en sciences sociales.

Le mouvement des chercheurs qui rebondit en février 2005 avec une nouvelle mobilisation contre le projet de loi gouvernemental, a culminé en octobre 2004

avec l'organisation des États généraux de Grenoble. Il a soulevé deux questions majeures, celle de la politique scientifique confrontée à un épuisement du modèle français

construit dans les années soixante, celle de la demande sociale qui s'est imposée au tournant des années soixante et qui n'a pas trouvé de réponses malgré de multiples

>>>

>>>

tentatives pour rapprocher la recherche de la société. Le recours à la démarche historique permet, sinon de résoudre ces deux questions, du moins d'en éclairer les enjeux et de fournir des bases de réflexion indispensables pour penser le rôle des chercheurs au ^{XXI}^e siècle, pour élaborer une nouvelle « mobilisation scientifique ».

Les questions posées par le mouvement des chercheurs

Comprendre les deux questions définissant le problème de la science, de la politique et de la société exige d'en étudier la temporalité. La politique scientifique est une notion ancienne en France, mais qui n'a eu droit de cité qu'en relation avec les deux guerres mondiales et de manière définitive qu'au milieu des années cinquante. La tentative d'institutionnalisation menée par la République gaullienne, si elle est couronnée de succès, intervient aussi dans la configuration nouvelle d'une demande sociale, à laquelle ces structures publiques ne peuvent suffisamment répondre. Pour autant, sont-elles aujourd'hui totalement disqualifiées, à un moment crucial de l'histoire de la recherche en France où un nouveau modèle de gouvernement du savoir doit être pensé, à l'échelle nationale, européenne et planétaire ?

Du milieu du ^{XIX}^e siècle où la France dispose déjà des savants et des laboratoires capables d'assurer la marche du progrès scientifique à la fin des années soixante, qui voit la première confrontation entre une politique scientifique enfin réalisée et une demande sociale à laquelle elle est extérieure, plus d'un siècle a donc été nécessaire pour construire un modèle d'organisation publique de la recherche, de participation des chercheurs et de responsabilisation des politiques. Nous nous trouvons ainsi devant un cycle long de la politique, impliquant de concevoir une histoire propre à l'étudier.

La politique scientifique française

Il convient de définir cette politique scientifique qui s'est identifiée à un véritable modèle national dans les années cinquante et soixante. Elle a supposé la réalisation de cinq conditions.

Un discours collectif qui l'invoque et l'explicite, des acteurs politiques et scientifiques qui la prennent en charge, des institutions publiques qui l'incarnent et la rendent possible, des acquis et des résultats qui la représentent et la légitiment, enfin une pensée réflexive sur sa construction et ses enjeux. La mise en œuvre de ces conditions a été complexe et difficile. Elle explique la durée qui a été nécessaire pour la construire, mais aussi l'accélération enregistrée dans les années cinquante, une fois que la politique scientifique a été reconnue comme un enjeu politique et un énoncé collectif, pour reprendre les analyses de François Jacq.

Parmi les critères de définition de la politique scientifique française, nous en retiendrons plus particulièrement deux : la rencontre des savants et des politiques et les processus d'institutionnalisation. Leur étude nous apparaît significative de l'histoire des politiques publiques qu'il convient de défendre, pour sa capacité à comprendre le passé mais aussi à agir au présent. Car elle replace la notion de politique au cœur, précisément, de ces politiques publiques et de leur histoire.

Cinq moments marquants

Cinq moments caractérisent ce temps long de la politique scientifique en France. De la fin du ^{XIX}^e siècle à la Grande Guerre, l'impératif d'une politique scientifique n'est partagé ni par les politiques, ni par les scientifiques. Si bien que le processus d'institutionnalisation est presque inexistant voire très difficile. Des lendemains de la Première Guerre mondiale à la veille de la Seconde, l'engagement politique d'un groupe de savants et l'émergence d'un personnel politique soucieux de l'organisation de la recherche aboutissent à une première conception de la politique scientifique et à sa partielle institutionnalisation à travers la naissance du CNRS en octobre 1939. De la Libération à la fin des années cinquante, le rapprochement des scien-

tifiques et des politiques débouche sur la constitution d'un impératif politique pour la recherche et la conception d'une autorité gouvernementale, très bien illustrées par les avancées du gouvernement de Pierre Mendès France en juin 1958 et la tenue du colloque de Caen en novembre 1956, mais incapables cependant d'exister durablement. Les années soixante aboutissent enfin à une solution d'institutionnalisation de la politique scientifique et à l'organisation d'une puissante recherche publique grâce à l'invention, dès novembre 1958, sur les acquis des plans mendésistes, d'une haute administration, légère, puissante et régalienne, la Délégation générale de la recherche scientifique et technique, placée sous l'autorité du Premier ministre et portée personnellement par le chef de l'État. L'action de la DGRST débouche sur une réorganisation majeure de la recherche française et la constitution d'un modèle national. De puissants établissements sont créés, soit pour produire la recherche, soit pour la coordonner dans les secteurs qui échappent à l'autorité de l'institution.

Pour les premiers, la voie suivie est celle de la transformation des comités d'action concertée en organisme de recherche lorsque le programme acquiert une ampleur suffisante. C'est le cas de l'action concertée recherches spatiales qui débouche en 1961 sur la création du Centre national d'études spatiales (CNES). Des établissements différents de ceux qui avaient été suscités dans les années quarante et cinquante dans la mesure où, installés au cœur de grandes spécialités scientifiques et techniques, ils souscrivent eux-mêmes à une mission de coordination dans leur domaine.

Pour les seconds, il s'agit de la réalisation, au sein du ministère des Armées confronté à l'autonomie irréductible des trois armes, de la Délégation ministérielle pour l'armement (DMA) qui dispose en son sein d'une Direction des recherches et moyens d'essais (DRME) chargée selon la réforme d'avril 1961 « de déceler et d'intensifier les travaux dits de pointe, susceptibles d'orienter à long terme la politique d'armement de la Nation ». Des organismes sont redéfinis dans leur mission. Si le

CNRS particulièrement perd son rôle de coordination de la recherche — qu'il n'avait jamais réussi à mettre en œuvre — il se voit confier, dans la réforme de son statut en 1959, la mission d'établir un rapport national de la conjoncture scientifique, préparé par les 32 sections de son Comité national. Enfin, le système des actions concertées lance une timide croissance des sciences sociales, la DGRST soutenant certains programmes développés au sein de la VIe section des sciences économiques et sociales de l'EPHE finalement instituée en 1947.

Une histoire à construire

L'existence même de la DGRST produisit également un fort impact sur la construction européenne, laquelle avait ignoré la question de la recherche dans le Traité de Rome de 1957. Les premiers contacts furent établis par la DGRST au début des années soixante. Un groupe de travail rattaché à la Commission économique pour le moyen terme travailla sous présidence française. S'appuyant sur les conclusions de son rapport, un département fut chargé des activités de recherche, la Direction générale XII. Et un nouveau titre traitant de la recherche et du développement technologique fut ajouté au traité de Rome. L'outil nécessaire au financement des organismes de recherche publics ou privés sur crédits européens était en place.

Le fait que cet aboutissement soit aussi bien l'œuvre de Pierre Mendès France que celle du général de Gaulle, deux figures politiques dominantes du second vingtième siècle français et européen, a transformé ce moment de politique scientifique en un modèle dont la postérité est remarquable. En témoignent depuis deux ans, les multiples références et formes d'hommage venues du milieu des chercheurs mobilisés. Elles nourrissent une relation positive avec un moment de politique scientifique considéré comme un moment de référence de l'engagement pour la

recherche des scientifiques et des politiques. Pour autant, l'histoire de cette construction d'une politique nationale n'a pas encore été faite. Son écriture permettrait de fournir des bases solides à la réflexion des chercheurs, des politiques et des citoyens, tout autant que de marquer l'ouverture de l'histoire politique contemporaine. L'ouvrage collectif *Quel avenir pour la recherche ?* (1) a voulu notamment défendre cette perspective. La publication des actes des États généraux de la recherche (2) a contribué elle aussi à faire de la connaissance historique une force de mobilisation et de proposition. La définition d'une nouvelle politique scientifique, nationale et européenne, ne pourra ainsi se concevoir sans une connaissance approfondie des succès et des impasses des engagements collectifs passés (3), loin de toute mythification ou célébration d'un âge d'or. ■

Vincent Duclert

→ NOTES/RÉFÉRENCES

1. BARUCH, P., BAUBEROT, J., BERNARD, J. et al. *Quel avenir pour la recherche ?* Sous la direction de Vincent Duclert et Alain Chatriot. Paris : Flammarion, 2003. ISBN : 2-08-068420-5.
2. Association Sauvons la Recherche. *Les États généraux de la recherche : 9 mars-9 novembre 2004*. Paris : Tallandier, 2004. ISBN : 2-84734-228-1.
3. CYTERMANN, J.-R. (dir). Administration et politiques de la recherche. In Institut international d'administration publique. *Revue française d'administration publique*. Paris : Institut international d'administration publique, 2004. p. 621-789.

Vacances en camping avec le GCU*



- ▲ 100 terrains aménagés
- ▲ location de résidences mobiles
- ▲ tarifs attractifs
- ▲ activités de plein air, détente et loisirs
- ▲ ambiance familiale et conviviale

(*) Assurés MAIF et Filia-MAIF, salariés des établissements laïques de l'éducation, de la recherche, de la culture, des sports et loisirs, de l'action sociale et humanitaire

GROUPEMENT DES CAMPINGS UNIVERSITAIRES
27 bd de Courcelles
75017 PARIS

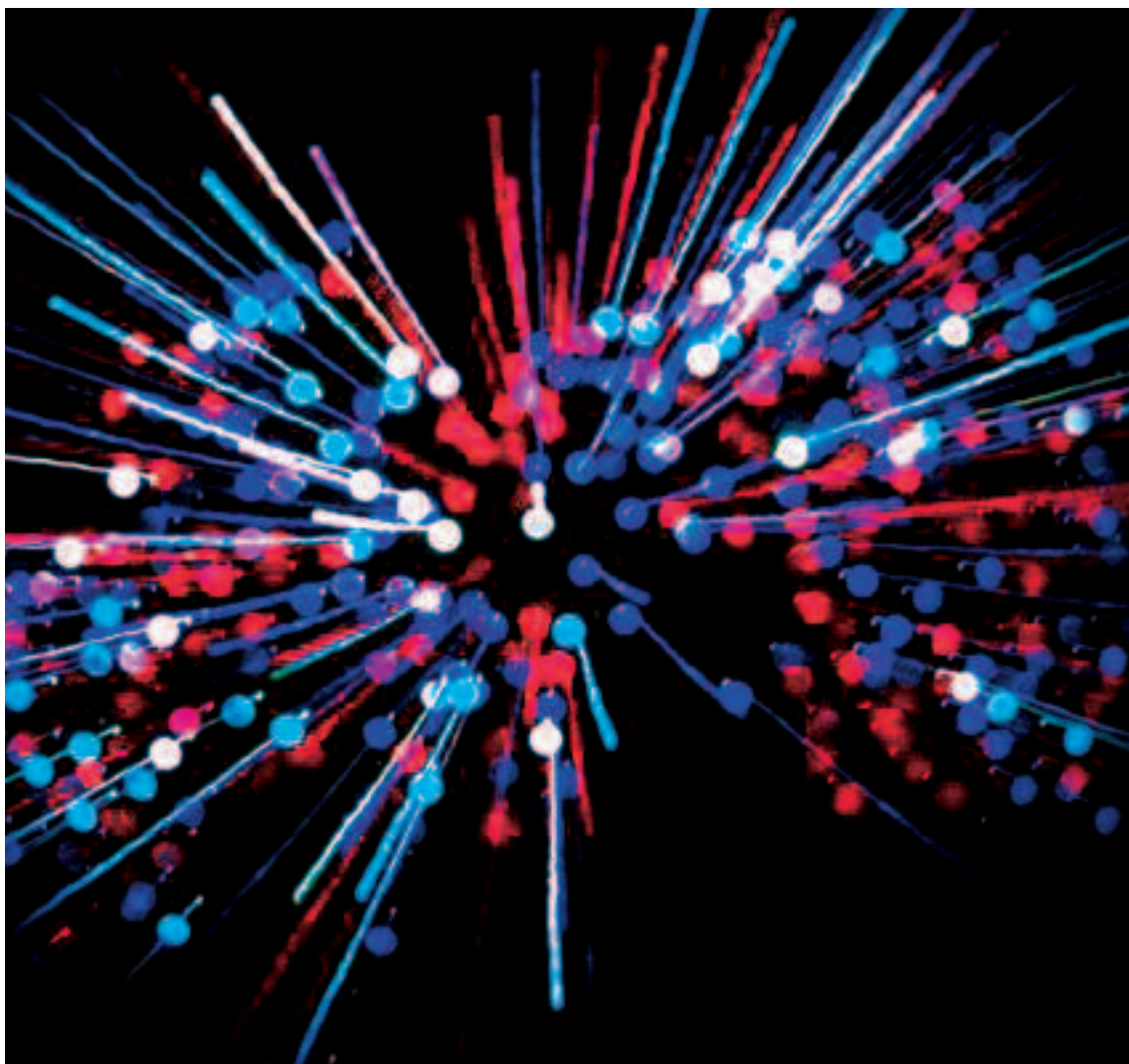
Tél : 01 47 63 88 63
Fax : 01 47 63 94 34
www.gcu.univ-paris.fr
gcu@gcu.univ-paris.fr

Recevez gratuitement notre documentation en retournant ce bon au GCU

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :



LES ANTENNES UNIVERSITAIRES À L'ÈRE DE LA CONCENTRATION

Après la territorialisation de l'enseignement supérieur, nous entrons dans l'ère de la concentration et du retour aux grandes villes du schéma universitaire du XIX^e. De fait, les antennes universitaires n'ont cessé d'être critiquées notamment par la CPU et le CNE. Pour comprendre ces jugements, il faut remonter aux années 80-90 et faire apparaître les contradictions du plan université 2000, censé réguler l'implantation des antennes.

PHILIPPE LOSEGO

Enseignant-chercheur à l'Université Victor Segalen-Bordeaux 2.

La **massification** des années quatre-vingt avait asphyxié les universités qui n'avaient pas les moyens d'y faire face. À la même

époque, se déroulait la décentralisation par laquelle l'État tentait de reconstruire une sorte de démocratie locale en dotant les collecti-

vités locales (régions, départements, villes) de nouvelles marges financières et de nouvelles compétences politiques.

Les universités se sont rapidement tournées vers ces collectivités locales plus riches et plus libres qu'auparavant, qui ont répondu très rapidement en mettant à disposition de vieux immeubles sur leurs territoires pour créer des premiers cycles. C'est ce que l'on appelle les « antennes sauvages » qui ont poussé l'État à sortir de son immobilisme et à élaborer le plan université 2000 qui, à partir de 1990, aura pour but de régulariser la situation de ces antennes mais aussi de financer de nombreux investissements immobiliers universitaires (estimés à près de 40 milliards de francs).

Les contradictions du plan université 2000 (U 2000)

A priori, cela n'est pas contradictoire, mais à partir du moment où les universités ont commencé à recevoir des fonds pour s'équiper dans les grandes agglomérations, elles n'ont plus ressenti le même besoin de diffuser dans les villes moyennes. Et ce sont souvent les universités les plus aventureuses au départ qui ont commencé à freiner ou à stopper le développement de leurs propres antennes qu'elles se sont mises à considérer comme des concurrentes. D'autant plus que dès 1995, les effectifs universitaires ont commencé à diminuer. Ainsi, on régularisait l'existence des antennes mais on supprimait la cause de leur création.

Par ailleurs, une autre contradiction était, cette fois, explicitement contenue dans le plan U 2000 : celle qui consistait à créer quelques emplois d'universitaires à temps plein sur les sites des antennes mais à considérer que la plupart des enseignements doivent être effectués par des enseignants circulants (des « turbo-profs ») qui viennent de la grande ville pour assurer quelques heures. Or, ce choix fragilise le fonctionnement pédagogique des antennes universitaires. Les quelques enseignants « permanents » sont souvent écrasés sous la charge du travail invisible (préparation des TP, secrétariat, suivi des étudiants, etc.) qui n'est pas effectué par les circulants.

Cette situation peut être améliorée lorsque l'antenne a un statut administratif clair, c'est le cas des IUT. Pour le reste, le plan U 2000 a certes légalisé les antennes, mais n'a pas précisé les conditions exactes de leur autonomie administrative vis-à-vis de leur université de tutelle. Or, lorsque l'antenne est directement rattachée sans gestion séparée, un effet de brouillage administratif permet à certaines universités de demander des postes pour leurs antennes et de les affecter en réalité au siège. Légaliser les antennes sans vraiment les régulariser administrativement, c'était la troisième contradiction du plan U 2000.

L'ère de la re-concentration universitaire

Bilan de l'expérience

Au total, aujourd'hui, quel est le bilan de la territorialisation de l'enseignement supérieur ? Les antennes universitaires représentent-elles une excessive dispersion du système universitaire et scientifique ? En fait malgré l'aspect « sauvage » des développements primitifs (1980-90), la résultante globale présente des régularités assez rationnelles.

Dans le grand sud-ouest français tout au moins, il y a deux modèles de développement, différents dans leurs rythmes et dans leurs répartitions d'étudiants.

Le premier modèle est le modèle « concurrentiel ». Dans ce modèle, les villes moyennes dépourvues d'enseignements supérieurs ont démarré très tôt (dès les années quatre-vingt), en créant les antennes « sauvages » qui ont obligé l'État à agir. Dans ce style « concurrentiel », on recherche une justice statistique, qui tend à rapporter les nombres d'étudiants aux populations. Les villes moyennes souvent peu inférieures en taille à la capitale universitaire, ne veulent

pas laisser partir des quantités de jeunes bacheliers vers le centre universitaire qui souvent ne doit sa suprématie qu'à l'histoire.

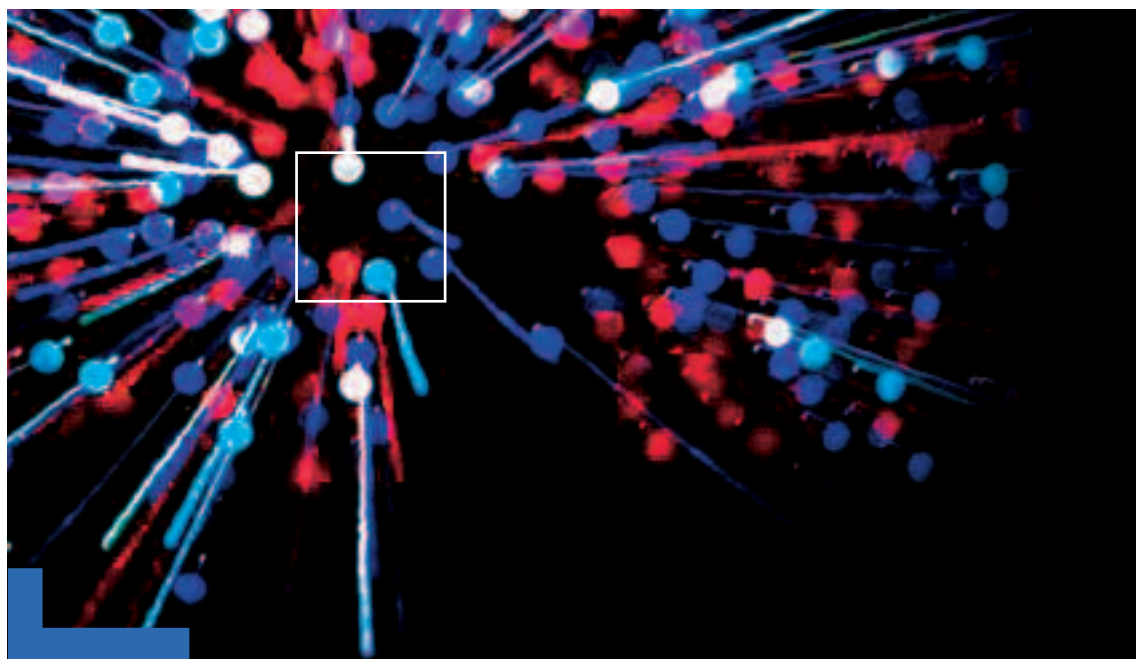
Dans le « modèle aménagé », la capitale régionale, même de taille modeste n'est pas contestée par d'autres villes. Dans ce modèle, les villes moyennes ont démarré plus tard, attendant que l'État mette de l'ordre, et leurs élus ont monté des dossiers pour obtenir surtout des IUT ou des filières professionnelles très étroites (DESS, IUP, etc.). Il s'agit pour la ville moyenne de ne pas disparaître, entraînée dans le marasme des villes moyennes caractéristiques des pays européens depuis les années quatre-vingt.

En définitive, une fois qu'on a appliqué une telle grille de lecture, il ne ressort qu'un ou deux cas atypiques dans lesquels l'entregent de quelque notable a eu un effet certain. L'essentiel du développement est explicable par des causes rationnelles.

Nous entrons désormais dans l'ère de la re-concentration universitaire. Désormais, ce qui compte, c'est l'internationalisation des universités. Mais, après tout, y a-t-il forcément une contradiction entre une visibilité internationale de nos institutions et le développement des antennes universitaires ? Oui, si l'on en croit une réponse donnée par le ministre François Fillon à un député agenais : « *Cet ensemble constitue un maillage extrêmement fin du territoire français. Comment améliorer sa lisibilité tout en répondant à l'objectif d'attirer sur le sol français les meilleurs étudiants étrangers ? La situation territoriale de l'enseignement supérieur pourrait demain constituer un handicap si l'atomisation se poursuivait. S'agissant plus particulièrement des antennes, il importe aujourd'hui de rompre avec la logique de gonflement quantitatif des sites existants [...].* » [9 novembre 2004].

Au-delà des pôles d'excellence

C'est la concentration qui nous permettrait d'attirer les élites étudiantes internationales, et de



>>>

lever plus de fonds internationaux de recherche. Mais la concentration des moyens dans les grands centres d'excellence obéit à une logique du présent. Il s'agit de concentrer des ressources sur les savoirs qui sont aujourd'hui les plus compétitifs. Au risque d'oublier une chose : lorsqu'une recherche est très compétitive, c'est parce qu'elle est fortement structurée au niveau mondial (revues, fonds de recherches, entreprises clientes, etc.). Cela signifie qu'un jour, son paradigme va se saturer et s'épuiser. Il faut donc penser au futur, en ménageant des « marges » à côté des « centres ».

L'histoire du développement des sciences pour l'ingénieur ou de l'informatique nous indique que c'est souvent dans les marges (autrefois en province par opposition à Paris) que l'on a pu développer des recherches impossibles dans la capitale, notamment pour des raisons académiques. La concentration favorise la compétitivité, mais aussi l'académisme, qui freine parfois l'innovation. *Mutatis mutandis*, on rencontre aujourd'hui dans les antennes, des chercheurs qui ont choisi de s'y installer pour échapper au conservatisme de certaines grandes universités.

Propositions

Pourquoi ne pas développer, à côté

des centres d'excellence (essentiellement dans les grandes villes, malgré les dénégations officielles) des pôles secondaires, modestes, peu coûteux, mais tout de même pourvus d'un nombre raisonnable d'emplois scientifiques permettant de former les chercheurs et techniciens de demain ?

Car dans les antennes, les infrastructures (laboratoires, immobilier) sont généralement supérieures (plus récentes, plus confortables) à ce que l'on trouve dans les grands centres. Il y a aussi des partenaires soucieux de collaborer avec des institutions d'enseignements supérieurs (centres techniques, laboratoires départementaux, stations de l'INRA, etc.).

Il y manque « seulement » quelques emplois universitaires (secrétariats, techniciens, enseignants-chercheurs) et des étudiants de troisième cycle. Créer ces emplois au lieu de les concentrer dans les grands centres n'aurait certes aucun effet sur la compétitivité

d'aujourd'hui. Mais cela aurait certainement un effet sur la compétitivité de demain, tant du point de vue des individus que du point de vue des territoires. En effet, les études les plus récentes montrent que les antennes ont eu un « effet d'offre ». C'est-à-dire qu'elles ont permis l'accès à l'enseignement supérieur aux étudiants qui en étaient privés pour des raisons socio-économiques.

Elles soulignent aussi que la réussite aux examens dans les antennes est légèrement meilleure que dans les grands centres. Enfin, elles notent que les étudiants des antennes qui poursuivent leurs études ailleurs n'y réussissent pas moins que les autres. Les antennes participent donc à l'élévation générale des connaissances scientifiques. Ce qui, pour la compétitivité d'un pays, est au moins aussi important que la concentration des ressources. ■

Philippe Losego

→ NOTE/RÉFÉRENCE

1. GROSSETTI, M., LOSEGO, P. (dir). *La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. France, Espagne et Portugal*. Paris : L'Harmattan, 2003. ISBN : 2-7475-4283-1.

BIBLIOSCIENCES

BIBLIOVIE

BIBLIOSHS

BIBLIOINSERM

EVALSCIENCES

TITANESCIENCES

ARCHIVES
DE L'INSTITUTE
OF PHYSICS (IOP)

OUVREZ LES PORTAILS DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

L'INIST-CNRS réalise pour le compte des communautés de recherche des portails interdisciplinaires ou thématiques pour accéder à des données (bases de données bibliographiques, bases factuelles, etc.) et à des ressources numériques (accès au texte intégral des articles de revues scientifiques électroniques) qui leur sont nécessaires.

Pour connaître les conditions d'accès à ces services, consultez le site

www.inist.fr

Mél : infoportail@inist.fr



RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : L'IMPÉRATIF DU CO-DÉVELOPPEMENT

Le co-développement de la recherche et de l'enseignement supérieur publics est devenu une idée-force de la communauté scientifique et un objectif partagé par plus de 80 % de la population. C'est un acquis considérable qu'il faut approfondir. En opposant organismes et universités, en dévalorisant la recherche fondamentale et les SHS, les pouvoirs utilisent les différences pour les dévoyer en divisions. C'est la dynamique commune des composantes de notre système qui permettra de sortir de la crise et d'écarter les mesures libérales.

MAURICE HÉRIN

Maître de conférences. Secrétaire général du SNESUP-FSU (mars 2001-avril 2005)

Une crise commune

Le SNESUP-FSU a fait lors de son Congrès de Rennes en mai 2004, le bilan d'une double crise de la recherche et de l'enseignement supérieur et développé l'objectif de leur développement-transformation-démocratisation, de leur co-développement. La crise de la recherche en France a été largement analysée dans la dernière période. La misère

des laboratoires, la régression de la recherche publique dans le budget de l'État, la précarité et les conditions de travail inacceptables des jeunes chercheurs ont largement mobilisé la communauté scientifique. Il faut souligner que la misère des universités répond à celle des laboratoires. Le SNESUP a largement argumenté sur cette situation. Comblant ce déficit de moyens en

assurant le rattrapage des retards accumulés dans les universités devient maintenant un objectif et une revendication largement partagés. Le parallélisme des situations de crise financière et de déficit d'emplois des organismes et des universités doit devenir une communauté d'exigence. Particulièrement, il faut passer de 0,6 % du PIB dans le budget de l'État à 1,2 % en 2010. Tout

autant pour le budget recherche publique que pour celui de l'enseignement supérieur. Pour rejoindre le niveau des pays industriels, l'objectif de 10 000 € consacré par an à chaque étudiant implique un effort national significatif. Soit jusqu'en 2010, un milliard d'euros supplémentaire chaque année pour le budget enseignement supérieur de l'État. Que cette nécessité devienne une exigence partagée, que les présidents d'université la formulent, c'est une avancée pour l'ensemble du mouvement.

Le lien enseignement supérieur-recherche

Car avec le chiffrage des moyens, c'est bien sûr le sens du lien enseignement supérieur-recherche qu'il faut revenir. L'appropriation la plus large des connaissances, la construction de formations autour de solides contenus scientifiques, culturels, technologiques par le plus grand nombre de jeunes, d'actifs en formation continue sont des exigences qu'il faut réaffirmer avec force. Depuis 10 ans, l'accès à l'enseignement supérieur stagne à 50 % d'une classe d'âge. À peine un tiers de ces jeunes obtient un diplôme d'enseignement supérieur. Cette stagnation est critique. Et si on élargit le bilan en termes scientifiques, le fléchissement des effectifs des formations dites générales, en « sciences exactes », en sciences humaines, en littératures, en langues, c'est bien un signal d'alarme qu'il faut tirer. Cela implique que sous le slogan lien enseignement-recherche nous regardions sans fard ce qu'il faut changer. Le développement premier de la recherche fondamentale, dans tous les champs de la connaissance, est aussi important pour la recherche que pour l'enseignement !

La transformation des formations supérieures par des enseignements plus proches, plus ouverts aux étudiants acteurs de leur propre formation n'est pas seulement une préoccupation dite pédagogique, c'est une nécessité autant sociale que scientifique. C'est pourquoi la revendication d'une réduction de 25 % des services d'enseignement est défendue par le SNESUP avec une pugnacité que doivent partager les cher-

cheurs des organismes. De même, les réductions à un demi-service pour les nouveaux maîtres de conférences ou professeurs, et en priorité immédiate, la réduction à un tiers de service pour les 8000 ATER astreints à un inacceptable service complet, alors qu'ils achèvent leur thèse !

La précarité dans la recherche et l'enseignement

Il nous faut encore une fois réexaminer nos analyses. La précarité qui frappe les jeunes chercheurs a été, en 2004, un motif profond de colère et de mobilisation. Elle est intolérable, d'abord dans sa dimension sociale, pour ces jeunes docteurs qualifiés, expérimentés qui y sont contraints, sans perspective d'emploi stable alors qu'ils ont 30 ans et plus.

La voie du co-développement

Elle est intolérable au plan scientifique. La recherche, le développement des connaissances, c'est un processus qui demande du temps, de l'engagement personnel, une reconnaissance scientifique par ses pairs et une reconnaissance sociale effective, autrement dit, un emploi stable et revalorisé. Le secteur public doit offrir ces garanties. Les conditions d'emploi dans le privé doivent être profondément développées et améliorées. Cette précarité est aussi intolérable pour la mission d'enseignement. Il y faut, comme en recherche, une continuité, une disponibilité, un engagement personnel spécifiques qui ne sont pas compatibles avec les conditions imposées à des dizaines de milliers de précaires, de vacataires.

Les missions et objectifs communs des universités et des organismes

Le système concurrentiel reposant sur les appels d'offres et les contrats de recherche appliquée, c'est inévitablement la précarisation des jeunes chercheurs, l'extension du secret scientifique, un processus de sélection-regroupement des équipes, des

thématiques de recherche sur des créneaux d'intérêt économique immédiat pour les entreprises. C'est à terme le groupement du potentiel scientifique sur une petite dizaine d'universités, jugées « attractives et compétitives », les autres étant vouées à la « proximité » pour reprendre les termes du ministre !

L'éclatement concurrentiel et libéral du service public aurait de lourdes conséquences sur l'ensemble de la recherche et de l'enseignement supérieur. Une politique de recherche doit impliquer l'ensemble de la communauté scientifique et doit être débattue, décidée dans la communauté nationale. Ce ne peut être l'addition de 84 politiques d'établissement. Le niveau national s'impose dans les grands choix de politique scientifique, dans les moyens affectés, en articulation avec l'espace européen de la recherche. En même temps, dans l'élaboration de cette politique de recherche comme dans son application, un processus démocratique doit être mis en œuvre dans les universités (et dans les organismes de recherche). C'est dans le cadre national commun, que l'autonomie au sens démocratique – par opposition à la conception concurrentielle et libérale – prend toute sa force. Le développement de coopérations stables et élargies, entre universités, écoles, organismes de recherche, implique la construction de réseaux d'enseignement supérieur et de recherche, de réseaux non hiérarchiques, une logique de développement équilibré du service public, de cohérence scientifique et géographique. Ces coopérations en réseaux doivent se faire dans le sens d'objectifs communs de développement de la recherche et de renforcement, voire de revitalisation des liens enseignement supérieur-recherche.

La voie du co-développement enseignement supérieur-recherche intègre inséparablement les logiques de service public, de recherche scientifique et la rénovation des formations supérieures. Pour le SNE-SUP, elle est un objet de discussion et un outil de rassemblement dans l'action. ■

Maurice Hérin



SI J'ÉTAIS AUJOURD'HUI...

Si j'étais aujourd'hui... ou comment envisager les craintes et les espoirs d'un étudiant, d'un universitaire, d'un président d'université, d'un chercheur, d'un responsable d'organisme de recherche.

PHILIPPE LAZAR

Directeur de recherche honoraire à l'Inserm.

L'université et la formation

Si j'étais aujourd'hui un jeune maître de conférences, je serais préoccupé. Je saurais que mes pairs ont pris l'habitude de juger mes compétences qu'à l'aune de mes publications scientifiques mais « qu'accablé de charges d'enseignement », je n'aurais pas suffisamment de temps à leur consacrer et que je serais donc singulièrement défavorisé au regard du sort réservé à mes jeunes collègues chercheurs. Et je ne pourrais donc que me réjouir que promesse solennelle ait été faite d'alléger fortement à l'avenir les dites charges. Je ne manquerais pas, néanmoins, de m'interroger sur la signification susceptible d'être encore donnée au concept de vocation enseignante.

Si j'étais aujourd'hui un étudiant, je serais inquiet. Je percevrais que mes professeurs — et notamment les plus jeunes d'entre eux — se sentent plus intimement concernés par leurs travaux de recherche que par l'enseignement qu'ils sont supposés me dispenser. Je serais désagréablement surpris d'entendre un haut responsable universitaire affirmer qu'il faut permettre aux universitaires de faire de la recherche à l'âge « où ils sont le plus productifs », sous-entendant par là que l'enseignement supérieur ne nécessite pas le même niveau de productivité intellectuelle que la recherche...

Conscient des contraintes professionnelles de mes maîtres, je me sentirais certes solidaire d'eux mais je ne pourrais néanmoins m'empêcher de rêver à un monde idéal où les enseignants du supérieur seraient récompensés de considérer leur fonction enseignante

comme une préoccupation première, formellement reconnue comme telle.

L'université et la recherche

Si j'étais aujourd'hui un universitaire chevronné, je serais heureux (et fier) que l'université française ait réussi, en quelques décennies, à accueillir, chaque année, près de la moitié d'une classe d'âge de la population en son sein. Je me demanderais néanmoins si cette révolution quantitative s'est accompagnée d'une réelle prise de conscience du bouleversement de responsabilités associé à cette massification et si la priorité de fait donnée à la recherche en tant qu'élément d'appréciation de la compétence universitaire ne traduit pas en réalité une réticence à admettre que la demande de formation universitaire s'est singulièrement diversifiée depuis le temps où l'université était essentiellement destinée à reproduire les élites intellectuelles de la nation.

La recherche : une vocation et un métier

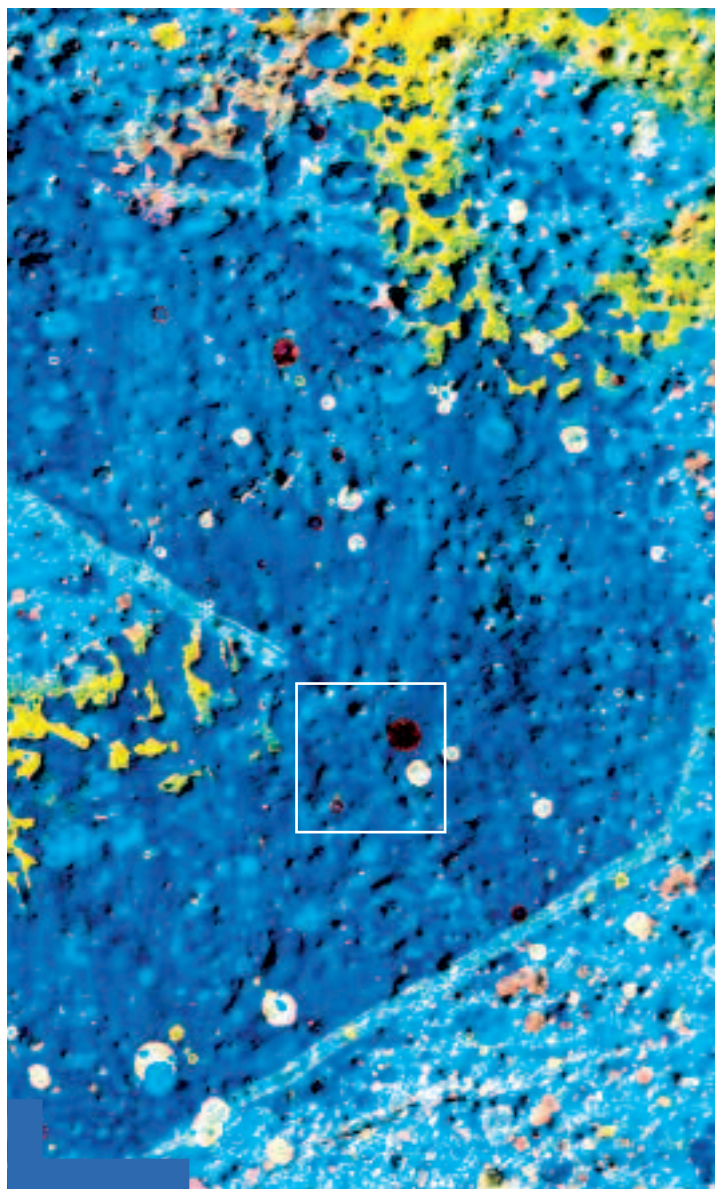
Si j'étais aujourd'hui président d'université, je m'interrogerais pour savoir si la meilleure façon de refermer la blessure d'amour-propre provoquée par la création en 1936-39 de la Caisse nationale puis du Centre national de la recherche scientifique — disons-le clairement : volontairement en dehors du monde universitaire — est de tenter

d'effacer deux tiers de siècle d'histoire en « récupérant » la responsabilité de la gestion de la recherche et de l'ensemble de ses acteurs.

Les organismes de recherche

Si j'étais aujourd'hui un chercheur en activité, je me sentirais mal à l'aise d'être, une fois encore, considéré comme un privilégié (sic) et je rappellerais que la recherche est certes une vocation mais aussi un métier, et pas un métier de tout repos. Je saisisrais néanmoins toute occasion de dire qu'il existe d'autres métiers tout aussi valorisants et que je n'exclurais en aucune manière d'en faire un jour moi-même un autre pour autant, précisément, que ce changement d'activité ne soit pas considéré par la société comme dévalorisant. J'affirmerais notamment que de devenir, le moment venu, enseignant du supérieur — pour faire essentiellement de l'enseignement, et non pas pour continuer à faire essentiellement de la recherche avec un titre différent ! — me semblerait une voie potentielle d'évolution particulièrement gratifiante.

Si j'étais aujourd'hui un responsable d'organisme de recherche, je comprendrais (et je déclarerais publiquement) que la recherche universitaire a énormément évolué en quelques décennies et qu'il est temps de lui reconnaître toute sa place institutionnelle. Cela ne signifierait pas selon moi que les organismes de recherche devraient s'effacer au regard des universités mais qu'un dialogue constructif devrait s'établir entre eux, qui ne saurait se résumer au recours à la potion magique de la multiplication des Unités mixtes de



>>>

recherche. J'affirmerais notamment que, responsables de la collation des grades, les universités ont une responsabilité première en matière de formation doctorale et d'émergence de jeunes équipes et que, dépositaires de capacités territoriales de développement, il leur appartient de définir, en liaison notamment avec leurs partenaires régionaux, d'authentiques stratégies de recherche. Je rappellerais la nécessité d'une évaluation nationale ou supra nationale des projets ainsi établis et le rôle irremplaçable que peuvent jouer de ce point de vue les établissements de recherche. Mais je soulignerais aussi que les procédures d'évaluation ne font que sélectionner des projets dont la valeur

intrinsèque est directement tributaire de celle des stratégies qui les ont engendrés.

La politique nationale de recherche et d'enseignement supérieur

Si j'étais aujourd'hui un responsable de la politique nationale de recherche et d'enseignement supérieur, je rappellerais que ce qu'on appelle la « fonctionnarisation des chercheurs » était en fait l'identification, en 1983, de leurs statuts à ceux des enseignants du supérieur, destinée avant tout à favoriser une intense mobilité entre deux fonctions essentielles pour la nation. Je soulignerais qu'une telle mobilité n'est possible à large échelle

que si l'on valorise la fonction enseignante, fonction qui est à l'évidence distincte de la fonction de recherche même s'il n'existe aucun enseignement supérieur qui ne se ressourse pas par la prise en compte des résultats en perpétuelle évolution de la recherche mondiale. Mais j'insisterais sur cette remarque de bon sens : la fin de la phrase précédente n'implique pas, en soi, qu'on fasse personnellement de la recherche à tout moment de sa carrière. Et j'irais jusqu'à dire que si l'on veut faire un véritable enseignement supérieur, ouvert sur l'évolution globale des savoirs, il vaut mieux, dans l'intérêt des étudiants, consacrer son temps à s'appropriier le plus largement possible les résultats des recherches des autres que de se polariser sur un sujet personnel très spécifique.

Si j'étais aujourd'hui responsable de la politique nationale de recherche, je rappellerais enfin que si la loi du 15 juillet 1982 a unifié les statuts de nombre des établissements publics de recherche par la création des EPST (Établissements de recherche à caractère scientifique et technologique), ce n'était pas pour le simple plaisir de leur donner un statut semblable mais bien avec l'idée que cette assimilation statutaire devrait, là encore, être porteuse d'évolutions et, disons-le clairement, de restructurations. J'engagerais donc sans plus tarder une réflexion à ce sujet, en regrettant au passage qu'on n'ait pas vraiment osé le faire lors du colloque de Grenoble. Et je serais convaincu que, ce faisant, je pourrais revenir sur le projet hautement contestable de création d'une agence nationale de financement de la recherche, qui ne fait qu'alourdir un peu plus le système actuel et le rendre un peu plus contingent aux priorités de l'heure, au lieu de nous mettre en position d'affronter l'avenir avec la même indépendance d'esprit que certains de nos grands compétiteurs mondiaux.

Si j'étais aujourd'hui... mais je ne suis qu'un chercheur honoraire ! ■

Philippe Lazar



LA RECHERCHE ET L'UNIVERSITÉ : ENJEUX D'ORGANISATION ET DE DIFFÉRENCIATION

Le nouveau contexte de concurrence nationale et internationale, d'évolution des modes de pilotage public et de territorialisation des activités scientifiques a des conséquences pour la recherche et l'université. Nous aborderons les transformations du système de recherche français, puis nous mesurerons les effets sur les relations entre recherche, université et territoire.

DANIEL FILÂTRE

Enseignant-chercheur à l'Université de Toulouse Le Mirail.

Les transformations récentes du système de recherche français

Le mouvement des chercheurs a mis au grand jour la double crise qui affecte le dispositif français de recherche : les dysfonctionnements du pilotage public de la recherche

et les difficultés à opérer un changement de modèle.

Le pilotage public de la recherche

Depuis les Assises nationales de la recherche de janvier 1982, les poli-

tiques publiques de recherche sont demeurées fortement ancrées dans un double paradigme. Le premier est d'ordre financier : la part des financements publics passe de 57 % en 1986 à 44 % en 2001 et celle des entreprises de 43 à 56 %

>>>

>>>

(1). Le second a trait au mode de pilotage lui-même : les politiques scientifiques sont le fruit des orientations d'une administration étatique très centralisée, en cogestion avec les chercheurs et de manière plus restreinte, avec les établissements universitaires. Mais, à partir de la seconde moitié des années quatre-vingt, deux changements majeurs se dessinent. Tout d'abord, la politique contractuelle de recherche et la création des Unités mixtes de recherche a conduit à dynamiser les projets et les échanges entre les diverses institutions intéressées à la recherche publique, généralisant une culture de l'évaluation et de l'innovation. Par ailleurs, d'autres opérateurs publics de recherche interviennent progressivement : l'Union européenne (UE) notamment, au travers du Programme communautaire de recherche et développement mais aussi certaines régions. Ceci a conduit à une dissociation progressive entre d'une part, les dépenses structurelles liées aux besoins en ressources humaines et en équipements, assurées principalement par l'État et les EPST et de l'autre, les programmes incitatifs qui s'inscrivent dans des actions contractuelles finalisées et initiées par un nombre de plus en plus important d'acteurs institutionnels.

Mais, du fait des urgences liées aux enjeux de limitation des dépenses publiques et de manière plus générale, aux évolutions du rôle et des modalités d'intervention de l'État, cette situation connaît des transformations récentes importantes, aisément repérables dans l'actuel projet de réforme du CNRS, le projet de loi de programmation pour la recherche et l'innovation ou la loi organique des lois de finances.

Les effets de la mondialisation et du marché

Il apparaît très clairement que l'internationalisation des échanges affecte depuis plusieurs années le champ de la recherche, mettant en compétition établissements et laboratoires à une échelle nationale et internationale. Plusieurs procédures de classement entre établissements sont opérées, dont le plus

célèbre, mis en place par l'Université Jiaotong de Shanghai, répertorie les 500 « meilleures » universités mondiales et classe en janvier 2004, les premières universités françaises à partir du 65^e et 72^e rang, fragilisant dans cette concurrence entre pays, notre système scientifique. Selon d'autres modalités, l'Observatoire des sciences et des techniques, dans son dernier rapport, dresse la position scientifique des pays de l'Union européenne sur la scène internationale à partir de la part des publications scientifiques. En 2001, on note que les parts mondiales de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni sont respectivement de 5,1, 7 et 7,5 %. Dans ce classement, l'UE à 15 membres détient le tiers des parts mondiales et à 25 membres, 35,3 %. Si l'on peut certes, contester les critères et/ou le principe même de cet exercice, on doit cependant retenir l'émergence d'une culture de la performance qui, progressivement, gagne le secteur des activités scientifiques et par conséquent, pousse les établissements de recherche, de manière quasi contrainte, dans un monde hautement concurrentiel.

Dans le même temps, un processus similaire apparaît et concerne, cette fois, les mobilités étudiantes. La rentrée 1996 marque de ce point de vue une date importante car, pour la première fois de son histoire récente, les universités connaissent une décélération de la croissance de la démographie étudiante. Voire dans certains cas, une diminution de leurs effectifs, notamment pour les formations en sciences exactes. Le fait pourrait sembler un atout dans une configuration de très forte croissance depuis 1987. Mais si l'on se souvient des modes de calcul des dotations ministérielles versées aux établissements universitaires, il peut poser un sérieux problème pour les finances des établissements. Au-delà de ces aspects, ce mouvement traduit l'idée que l'étudiant peut devenir une ressource relativement rare et convoitée. De 1997 à 2004, les universités métropolitaines ont vu leurs effectifs diminuer de près de 20 000 étudiants alors que ceux de l'enseignement supérieur, toutes

formations confondues, ont crû de 3,1 %. Or, ces variations ont affecté très diversement les universités, les sites et les régions. Dans certaines disciplines ou certains secteurs de formation, les variations des effectifs étudiants ont été particulièrement marquées, entraînant une prise de conscience par les universités et les universitaires, de l'émergence d'un espace concurrentiel. On peut considérer que la réforme pédagogique liée au processus de Bologne, dite réforme LMD (licence-master-doctorat), basée sur le parcours étudiant et les différentiels d'offre de formation aboutira à un renforcement de ce processus. Au niveau des masters recherche et des doctorats qui constituent les bassins de recrutement des jeunes chercheurs, la concurrence deviendra vive. Des sites universitaires connaissent déjà des difficultés à retenir leurs étudiants ou à en attirer de l'extérieur.

La mise en relation entre activités scientifiques et activités productives

Enfin, le monde universitaire est confronté à une nouvelle exigence qui relève de la doctrine de l'économie de la connaissance. Face à l'élargissement de l'UE, l'internationalisation des échanges et la redéfinition de la carte mondiale de l'économie productive, les responsables politiques de ces pays et plus généralement de l'OCDE prônent le développement de l'innovation scientifique et technique comme moteur du développement. Pour le système d'enseignement supérieur et de recherche, une telle option n'est pas sans conséquence puisqu'il s'agit, d'une part, de placer l'innovation scientifique et technique au cœur du développement des économies développées et, de l'autre, de rompre avec la vision classique de la place de la recherche dans la société. En effet, les références de ce modèle obligent à abandonner l'image d'un processus quasi linéaire qui irait de la recherche fondamentale à la vulgarisation industrielle. Elles supposent aussi de délaisser la distinction traditionnelle entre innovation de *process* et innovation de produits et de considérer que la satisfaction de la demande finale

sur un marché de plus en plus ouvert et exigeant suppose que le cycle de l'innovation soit extrêmement raccourci, plaçant dès lors la recherche au cœur des dispositifs marchands (2). La traduction la plus récente de ces nouvelles orientations est la création des pôles de compétitivité. Ceux-ci doivent être compris comme un effort de coordination des activités d'innovation en mobilisant dans des secteurs reconnus sur un territoire, les acteurs de l'entreprise, de la formation supérieure et de la recherche, dans un souci de « performance productive et compétitive » sur les marchés internationaux.

De nouveaux défis pour la recherche, l'université et le territoire

Face à ces évolutions, quelle est la capacité des universités et du milieu scientifique à réagir ? Quels sont les enjeux que posent les formes nouvelles de la territorialisation des politiques de recherche ? De manière plus globale, quelles sont les modalités d'un changement ?

Les relations entre la recherche et l'université

On peut considérer que, de manière générale, l'activité recherche est restée relativement à l'écart des enjeux de développement de l'université. Bénéficiant de procédures d'évaluation spécifiques, la recherche jouissait également de financements directement attribués aux unités de recherche, sauf à la marge. On peut donc considérer qu'elle se déroulait en parallèle de l'activité universitaire. Le gouvernement de l'université intégrait son projet recherche dans son projet d'établissement mais il ne jouait qu'un rôle secondaire. Cette situation s'est trouvée accentuée d'une double manière. Tout d'abord, dans la mesure où les financements universitaires (DGF) et les postes d'enseignants (enseignants-chercheurs et IATOS) sont calculés par la tutelle à partir des normes San Remo, basées sur les seuls effectifs étudiants et les types de formation dans lesquels ils se distribuent. L'activité de recherche avait finalement peu d'effets sur le développement de l'université. Par ailleurs,

du fait des charges pesant sur les enseignants-chercheurs — et souvent de leur relatif isolement dans des établissements n'ayant pas la masse critique — on a assisté progressivement à un décrochage entre activités d'enseignement et d'encadrement et activités de recherche. Causant même, dans certains cas, un quasi-détournement de fonctions, notamment pour les jeunes maîtres de conférences.

Les nouveaux territoires des établissements de recherche

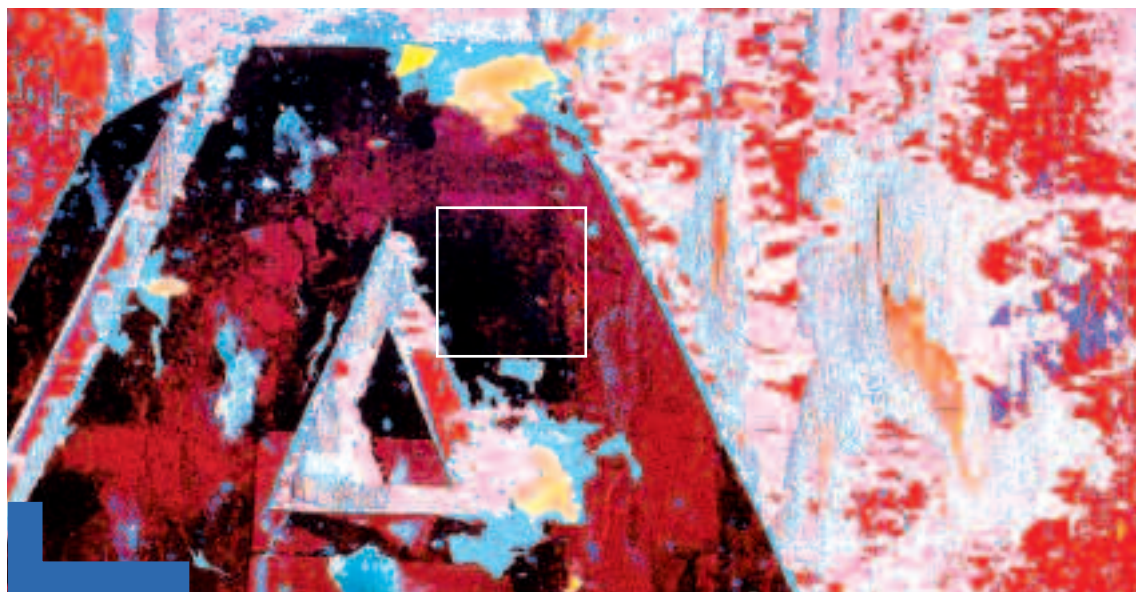
Ce décalage a parfois été remis en cause au travers certaines politiques visant à réaffirmer la place de la recherche dans l'université : création des écoles doctorales, publication de postes fléchés recherche... Mais, c'est surtout la réforme LMD qui marque un tournant décisif, en renforçant sensiblement les liens entre recherche et formation au niveau des masters et des doctorats. Désormais, non seulement les nombreuses interdépendances entre ces deux pôles sont proclamées mais, comme on a pu le constater lors des États généraux de la recherche, les positions annoncées sont sans ambiguïté : re-dynamiser la recherche au sein des universités. Néanmoins, s'il s'agit d'augmenter significativement les budgets alloués à la recherche, une telle ambition suppose aussi et surtout de rénover les capacités de décision des universités. En effet, les rapporteurs des États généraux considèrent qu'il convient d'engager des réformes substantielles pour que : « *les universités deviennent des opérateurs de recherche, pleinement responsables de leur politique scientifique.* » (3).

La capacité de gouvernement des universités

S'il est aujourd'hui clair que le mode de gouvernement des universités françaises a connu des

bouleversements profonds repérables depuis la fin des années quatre-vingt, la question de la capacité de gouvernement des universités est bien évidemment centrale. Christine Musselin (4) rappelle combien, malgré les diverses réformes qui jalonnent leur histoire, le modèle traditionnel d'organisation verticale et hiérarchique s'est maintenu durablement, basé sur un pilotage centralisé des disciplines, mis en œuvre par une étroite cogestion entre les organisations corporatistes disciplinaires et la tutelle étatique. Il faut attendre une simple circulaire de mars 1989, instituant la politique contractuelle dans le cadre de contrats quadriennaux État-université pour voir émerger progressivement l'université comme niveau intermédiaire pertinent entre les membres de l'université, l'État et la profession. Si ce mouvement est progressif et pour quelques-uns, reste encore à démontrer, il est incontestable que l'émergence d'universités plus autonomes — parce que contraintes de définir leur projet et d'en négocier les priorités et les moyens — constitue une évolution majeure. D'autres évolutions d'un autre mode de pilotage des universités sont également apparues au travers de la globalisation des crédits, la mise en place de nouvelles applications de gestion ou la préparation des schémas académiques ou régionaux de développement des activités d'enseignement supérieur et de recherche. Plus récemment, la réforme LMD, présentée comme une politique communautaire d'harmonisation européenne, s'est opérée de la même manière par une simple circulaire de novembre 2001 qui, en donnant les grandes lignes, insistait sur l'autonomie des établissements et la volonté de l'État de construire sa propre doctrine à partir des maquettes de formation proposées par les établissements.

Ces exemples montrent combien, par touches successives, les établissements universitaires sont progressivement affectés par un double mouvement : un glissement du national au local, d'une part et de l'autre, un affaiblissement relatif du poids des disciplines et



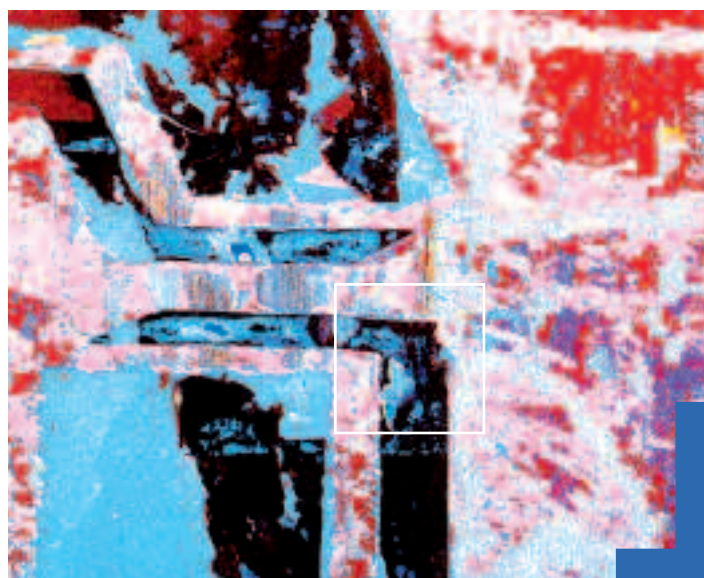
>>>

de leurs centres corporatistes. De plus en plus, l'établissement devient le niveau d'élaboration et de mise en cohérence des politiques universitaires, dans des cadres définis en amont et des activités évaluées *ex post* par la tutelle. Mais ces transformations se sont opérées par apprentissage sous l'égide d'une nouvelle doctrine ministérielle, indépendamment d'un renouvellement discuté de l'idée d'université.

Si l'on admet que le changement s'opère plus par apprentissage organisationnel et par redéfinition des référentiels que par décret, sans doute est-ce ici que réside la question cruciale qu'il convient de se poser. Si l'évolution du gouvernement des universités est une condition majeure de sa capacité à devenir un opérateur de recherche, alors il importe que les universitaires et de manière générale, les scientifiques s'emparent de ce débat et construisent ensemble les voies de cette transformation. De toute évidence, cette dernière ré-interroge les valeurs fondant la spécificité du champ universitaire, ses relations avec les autorités publiques et la société civile et la dualité entre enseignement supérieur et recherche.

La gouvernance territoriale des activités d'enseignement supérieur et de recherche

Cet enjeu ne saurait se limiter à la



seule question du gouvernement de l'université. En effet, du mouvement « Sauveons la Recherche » (SLR), ont émergé deux nouveaux sigles, le DFESR et le PRES, soit respectivement, le Dispositif français d'enseignement supérieur et de recherche et le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur. Ce double marquage territorial de notre système scientifique, s'il étonne peu dans le premier cas, est plus surprenant dans le second. Pourtant, depuis le lancement du plan université 2000, on observe une territorialisation progressive des politiques publiques d'enseignement supérieur et de recherche. En effet, si dans le champ des politiques universitaires, l'État conserve un rôle de *leader* et demeure beau-

coup plus interventionniste que dans d'autres secteurs, la forte croissance des effectifs étudiants de 1987 à 1996, en même temps que la moindre capacité politique de l'État et des universités à y faire face, vont favoriser l'émergence des acteurs publics territoriaux. Ainsi est-il devenu courant que, lors des contrats de plan État-région, des investissements et équipements universitaires importants fassent l'objet de conventions croisant financements de l'État et financements des collectivités locales et régionales. Une telle situation place les universités dans un nouveau contexte de co-production de politiques publiques où le territoire devient l'épicentre de l'action publique [5]. On parlera alors de

système régional ou local d'enseignement supérieur et de recherche pour désigner le territoire où se définissent et se mettent en œuvre des politiques universitaires constitutives. Ce territoire devient à la fois le lieu où se déploient les activités d'enseignement supérieur et de recherche et le moyen ou l'acteur par lequel l'ensemble des partenaires concernés pensent et organisent les nouvelles actions de développement.

Toutefois, la conception des PRES défendue par SLR ne reprend qu'en partie cette abstraction. Leur vision est d'abord pragmatique et repose sur l'idée que l'émiettement du nombre d'organismes impliqués dans la recherche publique pose un double problème de visibilité et d'efficacité. Il s'agit alors de procéder à une meilleure structuration des activités scientifiques sur un même territoire sous une forme souple et fonctionnelle. Ainsi, les PRES auraient vocation à structurer les activités de formation supérieure, de recherche et de valorisation sur une aire géographique dont les contours et les niveaux peuvent être variables. Cette proposition, qui vise à organiser les partenariats et les réseaux, conduit les universités et les établissements de recherche à intégrer les nouveaux modes de fonctionnement de la gestion publique territoriale repérable dans les autres secteurs d'activité.

Un tel changement pose deux défis majeurs. Le premier vise la capacité du milieu universitaire à organiser ses activités et ses coopérations selon ses propres critères, mais dans un souci d'une meilleure harmonisation et efficacité des activités scientifiques. Ce processus peut être associé à une problématique d'action collective entre intérêts différents, parfois divergents, présents sur le territoire et où la coopération entre les opérateurs s'impose en vue de résoudre un ou plusieurs problèmes publics locaux. Dès lors, ceci ne saurait se limiter à une simple question de coordination fonctionnelle, mais suppose, d'une part, des mécanismes gestionnaires comme la stabilisation et la mise en cohérence des actions

et d'autre part, des mécanismes plus politiques comme la mobilisation des acteurs, la construction d'un intérêt commun ou partagé. À la volonté affichée de considérer les PRES comme des « unités fédératives permettant une lisibilité et une qualité de recherche au meilleur standard international », s'adjoint celle de se dissocier d'autres conceptions de pôles thématiques plus restreints comme les pôles d'excellence ou les pôles de compétitivité. La voie est donc étroite pour les universités et les établissements de recherche, car ce qui est en jeu est bien leur capacité politique à rassembler et structurer leurs actions et hiérarchiser leurs priorités.

Favoriser le partenariat

Le second défi vise un enjeu politique plus large, puisqu'il s'agit sur un même territoire (agglomération, région ou espace plus étendu) de mobiliser l'ensemble des acteurs sectoriels ou non, publics ou privés, pour soutenir et développer les efforts de recherche. Le rapport des États généraux de la recherche est sur ce point très explicite : « *favoriser des partenariats entre différentes structures publiques et privées sur des thématiques spécialisées* » (6).

Comment peuvent se mettre en œuvre de tels cadres d'action ? Pour la sociologie des politiques publiques, la gestion publique territoriale des activités et des problèmes pose clairement la question de la capacité des acteurs d'un territoire à construire des accords durables. La coopération qui est au principe de ces arrangements institutionnalisés se fonde davantage sur la résolution des problèmes que sur une ratification commune de valeurs et d'objectifs. Pour autant, il est indispensable que chacun des coopérants définisse ses propres finalités et sache faire prendre en compte par les autres sa vision du problème et ses propres logiques et référentiels d'action.

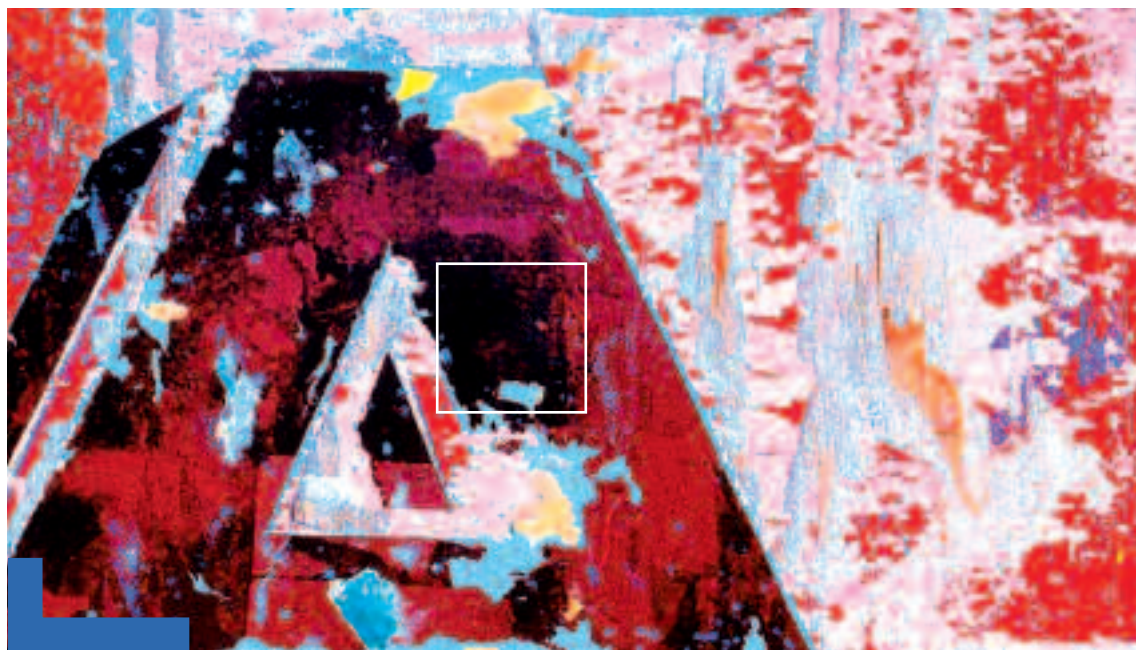
Cette nécessité d'intégration suppose que les enjeux de pouvoir s'éloignent d'une lecture trop réductionniste pour ouvrir sur les processus par lesquels se construisent de manière conflictuelle des normes et du sens dans l'action publique territorialisée (7). De toute évidence, ces procédures mettent à l'épreuve la légitimité de chaque institution partenaire au premier rang desquels l'université, c'est-à-dire sa capacité à se référer à des objectifs précis, valides et affichables et à négocier avec ses partenaires publics et privés sur ces objectifs.

Enjeux politiques pour l'université et organisationnels pour le territoire

Cette présentation de quelques enjeux liés aux transformations des politiques de recherche nous ramène donc inévitablement aux capacités de gouvernement des universités. Si l'université est au cœur de la recherche publique et si elle doit intégrer les enjeux internes et externes de la gouvernance territoriale des activités de recherche, de formation supérieure et d'innovation, il convient impérativement de faire de cette question un débat aussi sérieux que celui qui a accompagné la récente mobilisation des scientifiques français. Comme on a pu le dire, les évolutions du pilotage public de l'université et de son contexte, se sont déroulées sans que soit rediscutée l'idée d'université. En l'absence d'un réel débat, allons-nous assister à des réformes au fil de l'eau ? Si tel était le cas, ceci pourrait se traduire par plusieurs idées d'université.

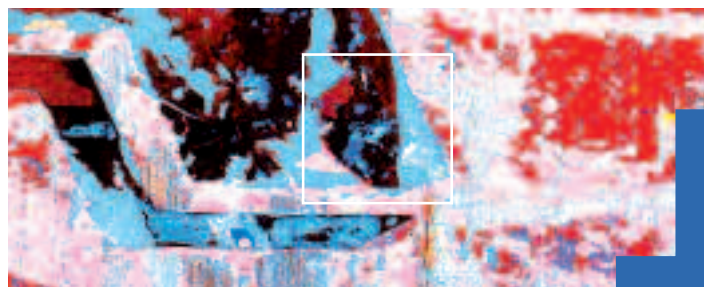
Plus concrètement, face aux enjeux de différenciation, les établissements universitaires seront-ils à même de développer les formes de structuration et d'intégration susceptibles de dépasser leurs clivages politiques, leur hétérogénéité disciplinaire et leur dépendance traditionnelle face à la tutelle étatique ? On doit donc s'efforcer d'imaginer les voies spécifiques par lesquelles l'université, telle que nous la concevons et la défendons, puisse trouver ses propres conceptions qui orienteront ses actions et ses coopérations à venir.

>>>



>>>

Ces évolutions ne sauraient se construire dans une réforme imposée et englobante. Bien au contraire, les voies du changement supposent d'attacher une importance plus grande aux processus qu'aux cadres eux-mêmes, ce qui rompt avec la tradition étatique dans notre milieu. Alors que, dans l'ensemble des autres politiques sectorielles, on voit que les processus de changement s'inscrivent dans des ensembles institutionnels relativement cohérents et cohésifs, il serait inquiétant que les nouvelles formes du développement territorial des activités scientifiques ne s'intègrent pas dans de tels dispositifs d'échange et de débat. Dans des systèmes d'action pluralistes et élargis, tels que devraient générer les PRES, il est essentiel de mesurer combien les négociations participent à la construction de représentations, de valeurs et de normes partagées par les différents acteurs, professionnels, politiques, administration, usagers... Un tel constat plaide pour l'épanouissement de dispositifs intermédiaires encourageant des apprentissages organisationnels et la constitution d'arènes et de forums pour que, sur le devenir de la recherche publique, dispositions stratégiques et principes cognitifs se croisent (8). Il faudrait favoriser



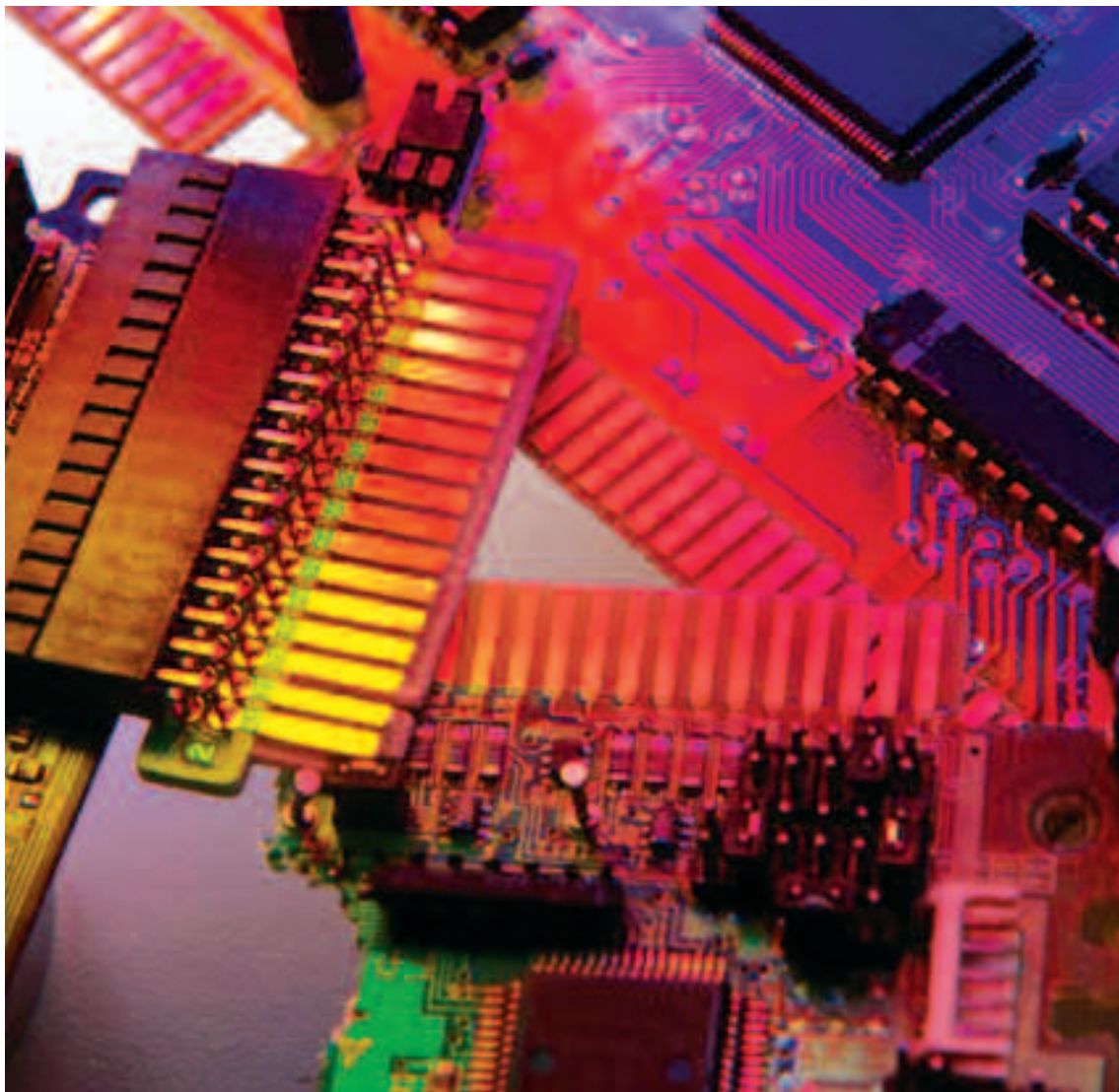
la création d'un espace public où se discutent et se construisent les voies d'un changement concerté pour la recherche et où peuvent dès lors se redéfinir un nouveau

rapport entre sciences et société c'est-à-dire entre université, État, marché et société civile. ■

Daniel Filâtre

→ NOTES/RÉFÉRENCES

1. OST. *Indicateurs de sciences et de technologies*. Paris : Economica, 2004. ISBN 2-7178-4925-4.
2. DATAR. *La France, puissance industrielle*. Paris : La Documentation française, 2004. ISBN : 2-11-005626-6.
3. Association Sauvons la Recherche. *Les États généraux de la recherche : 9 mars-9 novembre 2004*. Paris : Tallandier, 2004. ISBN : 2-84734-228-1.
4. MUSSELIN, C. *La longue marche des universités françaises*. Paris : PUF, 2004. ISBN : 2-13051-441-3.
5. FILATRE, D., MANIFET, C. Universités et territoire : les enjeux de la gouvernance des universités. *Science de la société* (numéro spécial sur la gouvernance des universités), mars 2003, vol. 58.
6. Association Sauvons la Recherche, op. cit., p.149.
7. FAURE, A., POLLET, G., WARIN, P. *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*. Paris : L'harmattan, 1995. ISBN : 2-7384-3508-4.
8. PARADEISE, C., THOENIG, J.-C. Piloter la réforme de la recherche publique. *Futuribles*, mars 2005, n° 306, p.21-40.



ÉCOLE DOCTORALE ET FORMATION DOCTORALE

Professeur en informatique, Michel Augeraud dirige l'école doctorale de l'Université de La Rochelle. Il présente son fonctionnement et ses relations avec le monde industriel, les collectivités territoriales et les autres organismes de recherche.

MICHEL AUGERAUD

Directeur de l'école doctorale de l'Université de La Rochelle.

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots l'Université de La Rochelle et son école doctorale ?

→ **Michel Augeraud :** L'Université de La Rochelle est ce que l'on appelle

une petite université. Elle a environ 6500 étudiants. Elle est structurée autour de trois pôles disciplinaires et un IUT. La recherche à l'Université est effectuée dans 13 laboratoires reconnus, huit rattachés au pôle

science, deux laboratoires de sciences humaines rattachés au pôle sciences humaines et arts, trois laboratoires de droit rattachés au pôle droit. La partie doctorale de l'Université compte 192 doctorants.

>>>

>>>

Le statut d'étudiant ne leur convient plus vraiment depuis l'évolution du mouvement «Sauvons la Recherche» où sont apparues clairement les revendications étudiantes pour un statut salarié. Ce qui se comprend. On compte 45 nouveaux doctorants par an. La croissance de l'Université de La Rochelle est relativement récente. Sa création date de 1992 et sa mise en place de 1993.

Quels sont les moyens d'existence des doctorants ?

→ Les financements sont divers. On retrouve des allocations du ministère : 6 sur 45 doctorants, c'est une misère. En revanche, l'Université de La Rochelle a une caractéristique unique en France : elle est fortement aidée par les collectivités locales. Cette année, on a cinq financements du Conseil régional Poitou-Charentes. On a également huit financements du Conseil général de Charente-Maritime plus un co-financement. Plus trois financements de la Communauté d'agglomération de La Rochelle sous forme de bourses. On compte également trois Cifre et des financements soit d'entreprises soit sur contrats pour neuf doctorants. Six doctorants n'ont pas de financements spécifiques. Cela concerne soit des enseignants du secondaire qui souhaitent passer une thèse, soit des personnes qui n'en ont pas besoin et qui désirent suivre une formation doctorale (des retraités par exemple qui ont rêvé toute leur vie de travailler sur un sujet). L'évolution de cette année est la transformation de bourses en salaires. Cette évolution va se prolonger l'année prochaine. Elle est maintenant pérenne pour le Conseil régional Poitou-Charentes puisqu'un contrat a été signé sur le financement des doctorants. Elle va s'étendre à la Communauté d'agglomération. En revanche, elle a des conséquences. Il y a des charges sociales et des fonds à provisionner pour les allocations d'aide à la reprise d'emploi qui doivent être payées si le doctorant ne trouve pas de travail à la fin des trois ans de son contrat. Ces allocations sont en partie amorties par le contrat signé entre l'Université et le Conseil régional (pour deux des cinq salaires attribués par ce Conseil). En revanche, pour les autres, c'est l'Université qui

abonde sur son budget propre. C'est un coût très important pour l'Université.

Sur quel budget est pris ce financement ?

→ À l'heure actuelle sur le BQR (Bonus qualité recherche) alors que l'enveloppe financière du BQR devrait permettre d'orienter une politique de recherche. Ce que l'on gagne d'un côté, en financement et en statut pour les doctorants, on le perd en marge de manœuvre pour organiser une réelle politique de recherche. C'est un gros problème surtout dans la perspective d'extension l'année prochaine de ces financements type salaire à la collectivité d'agglomération. Les doctorants demandent que tous les financements soient sous forme de CDD.

Quelle est la durée moyenne des thèses effectuées à La Rochelle ?

→ Pour l'ensemble des disciplines, la durée moyenne est de quatre ans. En revanche, la durée des thèses varie assez fortement d'une discipline à l'autre. Les habitudes en sciences humaines et sociales sont des thèses d'une durée de plus de trois ans. Cela pose d'énorme problème pour l'avenir, surtout dans le cadre de financements qui retarderaient l'entrée dans le monde de l'emploi et donc augmenteraient la charge à payer.

Que deviennent les doctorants après la thèse ?

→ Ce que l'on constate à La Rochelle est conforme à ce qui se passe au niveau national : un doctorant sur trois trouve un emploi dans l'enseignement supérieur ou un organisme de recherche public. Les autres se répartissent sur l'ensemble des possibilités soit vers des carrières de l'enseignement secondaire, soit vers des carrières en entreprise. Enfin certains se retrouvent au chômage.

Parmi ceux qui ont passé une thèse, avez-vous une idée du nombre de ceux qui créent une entreprise ?

→ Je n'ai pas de statistiques précises sur le sujet mais il y en a relativement peu. La création d'entreprise suite à une thèse, je n'en connais pas d'exemple récent à La Rochelle. Il y a plus de trois ans

une opération de valorisation a entraîné la création d'une entreprise qui depuis a déposé son bilan.

Les doctorants de La Rochelle sont-ils plus demandés par le secteur industriel que les autres étudiants ?

→ Je n'ai pas d'éléments de comparaison. Les situations sont diversifiées. Il y a des formations spécifiques dites professionnalisantes dont l'objectif est, à terme, une orientation vers l'emploi. Pour un doctorat, l'attente de la société civile est beaucoup plus diffuse. Le monde de l'industrie rentre doucement dans l'emploi des docteurs mais ce n'est pas encore dans la tradition française d'aller les chercher. Je discutais récemment avec le Conseil régional du cas d'une entreprise qui voulait faire du décapage avec des produits non polluants. Cette entreprise jugeant que la thèse n'était pas suffisamment orientée vers son besoin immédiat, a carrément laissé tomber. Alors qu'il aurait été plus efficace d'aller contacter le docteur pour discuter avec lui d'une possibilité de valorisation, connexe aux travaux de sa thèse. Les entreprises commencent à regarder ce qui se fait en recherche mais cela ne va pas plus loin.

Y a-t-il beaucoup de thèses qui se font en collaboration avec d'autres organismes de recherche (Ifremer, l'Inria) ?

→ Cette année, sur les 45 nouveaux doctorants, huit thèses se font en co-tutelle avec des organismes de ce type-là. C'est une belle proportion.

Avez-vous des thèses en co-tutelle internationale ?

→ On a des thèses avec la Malaisie, le Vietnam, l'Amérique Latine et la Tunisie. On a un certain nombre de co-tutelles qui se développent. C'est une des grandes forces de La Rochelle : son ouverture sur l'Asie Pacifique et l'Amérique du Sud. Un point fort qu'il est très difficile de maintenir car cela nécessite un investissement de contact humain permanent. Il y a actuellement un léger fléchissement.

Combien y a-t-il de chercheur CNRS à l'Université de La Rochelle ?

→ Sauf erreur de ma part, il n'y en a pas. En 2004, deux laboratoires

ont obtenu le label CNRS mais cela n'a donné lieu à aucune création de poste et à aucun transfert de poste de la part du CNRS. Le soutien financier du CNRS est très faible.

Parmi les missions du CNRS, il y a l'aide au développement de la recherche à l'université. Combien d'enseignants-chercheurs ont une Habilitation à diriger la recherche (HDR) ?

→ 100 HDR pour 240 enseignants-chercheurs. C'est une proportion remarquable.

Qu'est-ce qui inspire les animateurs des formations doctorales de La Rochelle pour le choix des thématiques de thèse ? Est-ce que ce sont des inspirations qui viennent du secteur industriel ?

→ C'est très varié. Certains laboratoires veulent développer une recherche fondamentale et font tout pour maintenir cette demande. En revanche, il y a dans d'autres laboratoires un développement orienté vers des projets qu'ils ont en interne (sur les éco-industries, la qualité environnementale ou en informatique sur les jeux...). On trouve une assez grande variété de thématiques induites par les laboratoires. On ne réussit pas encore à définir des thèmes de recherche inter-laboratoires constituant des actions de grande envergure mais il y a des débuts de discussion dans ce sens (le littoral...).

Ces débats font-ils partie des discussions du conseil scientifique de l'Université ?

→ Ces débats font partie des travaux de plusieurs types de conseil. Que cela soit des conseils scientifiques des pôles (par exemple le pôle science a un conseil scientifique qui débat régulièrement des moyens et des options qui sont à mettre en œuvre), du conseil scientifique de l'Université qui définit des orientations. Cela fait aussi partie du conseil de l'école doctorale puisqu'au sein de l'école, on s'est posé la question d'établir des critères de choix pour classer les différentes demandes au moment des financements des sujets de thèse. Ces recommandations sont faites en amont pour que les laboratoires puissent orienter leur travail. Je participe en tant que

directeur de l'école doctorale aux différents conseils scientifiques des pôles. Quand j'anime le conseil de l'école doctorale, je transmets le contenu de ses débats aux laboratoires. L'échange est permanent.

L'Université de La Rochelle a la réputation de favoriser un dialogue permanent entre les étudiants et les enseignants-chercheurs. Est-ce qu'il y a ce type de dialogue au niveau de l'école doctorale ?

→ Ce climat de dialogue est encore plus vrai au niveau des doctorants. J'ai un contact régulier avec les membres de l'association des doctorants de La Rochelle et avec des groupes divers de doctorants. Je les réunis à plusieurs occasions. Lors de la réunion de rentrée pendant laquelle sont présentées les offres de formation et les démarches à effectuer pour s'inscrire. Je les ai rencontrés au mois de décembre pour leur présenter le texte sur la réforme envisagée des écoles doctorales. Je vais également organiser une réunion de bilan dans laquelle on va analyser la formation doctorale dans son ensemble. Ces discussions ont lieu entre le directeur de l'école doctorale et les étudiants de manière à ce qu'ils soient acteurs de leur formation.

Les doctorants de La Rochelle font-ils des postdocs ?

→ L'école doctorale a un discours proche de celui de l'Association Bernard Gregory : « *Attention ne faites pas un postdoc pour fuir l'embauche. Un postdoc ne représentera un plus dans votre formation qu'à partir du moment où il s'inscrit dans un projet d'embauche. Méfiez-vous des postdocs qui sont des fuites en avant.* »

Contrairement aux grandes écoles, les universités ont beaucoup de mal à avoir des informations sur les anciens doctorants.

→ L'Université de La Rochelle fait un effort de ce côté-là depuis la création de l'association Azimut, l'association des docteurs de La Rochelle. L'école doctorale et Azimut travaillent ensemble pour retrouver les doctorants, prendre des contacts avec eux et les faire venir au cours de mani-

festations. L'an dernier, une rencontre sur le devenir des doctorants a eu lieu avec une table ronde présentant différents parcours. On est en train de développer cette dynamique de contacts permanents telle qu'elle fonctionne dans les grandes écoles.

Comment voyez-vous l'avenir de l'école doctorale dans le cadre la réforme LMD ?

→ Dans le cadre de la réforme LMD, son avenir est relativement simple. Un futur docteur est un doctorant inscrit à l'école et qui suit une formation doctorale. Cette formation a deux volets, un volet scientifique et un volet visant à améliorer son insertion professionnelle. Par exemple, un docteur travaille sur un sujet extrêmement précis. Il est complètement pris par ce travail et va oublier qu'il faudra qu'il s'insère dans le contexte économique et social. Cette formation vers l'insertion a pour objectif d'apporter les compléments de compétence et surtout d'état d'esprit pour mettre en valeur les qualités acquises liées tant à l'aspect scientifique qu'à l'aspect humain. Cette prise en compte est menée dans le cadre de la formation doctorale. On rentre tout à fait dans « l'aspect D » du doctorat.

Quels seraient vos souhaits par rapport à la participation des EPST (CNRS, Inria...) à la formation doctorale à La Rochelle ?

→ Nous avons plusieurs doctorants dans des organismes de ce type. Les collaborations avec ces organismes ne posent pas de problèmes. Il n'en va pas de même du comportement des doctorants qui se sentent moins intégrés dans un réseau universitaire mais pensent être déjà dans l'organisme qui les accueille. Ils négligent souvent les formations complémentaires dispensées par l'école doctorale. Ils en sentent brutalement le besoin à la fin de leur thèse quand des méthodologies de recherche d'emploi leur font défaut. Mon souhait serait que ces doctorants gardent la conscience de leur appartenance à l'école doctorale de l'Université et de tous les avantages qu'ils peuvent en retirer. ■

**Propos recueillis
par Pierre Vennereau**



LE FONCTIONNEMENT D'UNE ÉCOLE DOCTORALE

Nicole Fiori-Duharcourt dirige l'école doctorale « cognition, comportement, conduites humaines » à l'Université de Paris V – René Descartes. Elle présente la situation de l'école et des doctorants qui suivent cette formation.

NICOLE FIORI-DUHARCOURT

Directrice de l'école doctorale « cognition, comportement, conduites humaines » de l'Université Paris V, syndiquée au SNESUP.

Quel est le champ scientifique de l'école doctorale (ED) que tu diriges ? Combien y a-t-il de doctorants ? Quelle est leur situation ?

→ **Nicole Fiori-Duharcourt :** Au départ, c'était une école doctorale couvrant tous les champs de la psychologie. Par la suite, son champ s'est élargi à l'ergonomie et à l'informatique appliquée aux sciences

du vivant. Elle relève donc des sciences humaines et sociales (SHS), mais aussi des sciences du vivant et de l'informatique. Nous avons environ 200 doctorants (50 à 60 nouveaux chaque année). Pour un tel flux, nous n'avons que six à sept allocations de recherche ministérielles par an (et encore, nous devons « pleurer » pour atteindre ce chiffre dérisoire qui,

au départ, est de quatre depuis plusieurs années). C'est le dur traitement réservé aux SHS. Nos doctorants sont « sauvés » par le fait que, en psychologie, ils ont généralement le titre de psychologue. Ce qui leur permet de survivre grâce à quelques vacances hospitalières ou en institution. Mais travailler « à côté » ne permet pas de se consacrer pleinement à sa thèse.

D'autant que la plupart font également des TD pour ménager leur CV de futur candidat à un emploi de maître de conférences. En ergonomie et en informatique, une bonne proportion bénéficie de CDD de recherche avec des entreprises. Tous appartiennent à des laboratoires labellisés et bénéficient donc, normalement, des moyens nécessaires à leur recherche. Mais il y a de grandes inégalités entre laboratoires selon qu'ils sont labellisés CNRS ou non. *In fine*, tous nos doctorants (et leurs directeurs de recherche!) ne bénéficient pas des mêmes conditions de travail.

Comment conçois-tu ton rôle de directrice ?

→ Bien que nommée par le président de l'Université, j'ai souhaité être élue par mon conseil. J'essaie de ne rien décider sans l'aval de mon conseil même si, il faut le souligner, je n'y suis pas toujours tenue. Cela dit, ce n'est ni mieux ni pire qu'au niveau des autres instances universitaires. On peut toujours utiliser le système pour faire fonctionner la démocratie ou, au contraire, la contourner. Je connais pas mal d'universités où le président contourne les instances élues en nommant des directeurs, des chargés de mission... qui sont les vrais décideurs.

Comment sont distribuées les allocations de recherche ? Quel rôle les ED jouent-elles dans le pilotage de la recherche ?

→ D'abord, je tiens à dire que la distribution des allocations de recherche par les ED représente un vrai progrès, au plan de la transparence, par rapport à l'époque où les allocations étaient attribuées en petit comité – parfois le directeur d'un DEA tout seul – et où les « mandarins » se répartissaient la « manne » sur le dos des candidats, dans la plus totale opacité. Dans mon ED, lors de la demande d'allocations au ministère, les laboratoires doivent afficher leurs thèmes et notre conseil (où tous les laboratoires sont représentés) en retient 15. Par la suite, nous organisons un concours entre les candidats avec dossier académique, projet de recherche et audition. Mon expérience me conduit à considérer que

c'est la seule façon de mettre les candidats à égalité. Bien sûr, on peut arguer que les candidats n'ont pas la totale liberté de leur sujet de recherche. Mais il y a là une garantie pour eux : les sujets de recherche ainsi affichés seront soutenus — et donc financés — par le laboratoire. Dire que les ED pilotent ainsi la recherche est leur attribuer un rôle et des moyens qu'elles n'ont pas. On l'a vu, la part d'allocations est infime par rapport au nombre de doctorants. De plus, le ministère garde la maîtrise de l'attribution des allocations « fléchées » sur programmes (30 %). En clair, même si ces allocations sont demandées via les ED, le ministère les accorde sur ses seuls critères. Enfin, l'évaluation des laboratoires ne relève pas des ED.

Qu'en est-il de la charte des thèses ?

→ Dans mon université, elle est passée dans les mœurs depuis un bon moment. Personnellement, j'en mesure les effets positifs (si l'on peut dire) au nombre de litiges que je dois résoudre (plusieurs cas chaque année) entre doctorants et laboratoires ou directeurs de thèse. Jusqu'ici, tout s'est fort bien résolu (généralement par un changement de directeur ou de laboratoire) grâce à la concertation. J'imagine que, là encore, cela dépend de la manière dont le directeur de l'ED conçoit son rôle, sait écouter toutes les parties et amener tout le monde à accepter une solution qui ne va pas de soi *a priori*. Par ailleurs, nous veillons à limiter à cinq le nombre de doctorants par directeur de recherche. J'ai refusé sur ce motif des inscriptions avec tel directeur en expliquant au candidat pourquoi il est préférable qu'il trouve un autre directeur plus disponible pour encadrer son travail. Dans ces conditions, les abandons de thèses sont devenus rares et leur durée ne cesse de diminuer (actuellement, quatre ans et demi en moyenne, ce qui est peu en SHS).

Quelles propositions pour améliorer le fonctionnement des ED ?

→ En premier lieu, il conviendrait d'élire les directeurs. Ce serait un premier pas vers la démocratie et

leur conférerait plus de légitimité. C'est d'ailleurs une des revendications avancée, dès le début, par le mouvement « Sauvons la Recherche ». Il faudrait également augmenter la taille des conseils d'ED pour assurer la représentation des IATOS et des maîtres de conférences (MC) qui n'ont pas d'Habilitation à diriger la recherche. Il est urgent de donner aux ED les moyens de remplir leur mission principale, préparer les futurs docteurs à leur insertion professionnelle. Même s'il faut augmenter le nombre de MC et de chercheurs d'organismes publics, il faut également que les entreprises recrutent des docteurs et développent la recherche. Quant à nous, nous devons préparer nos docteurs à l'ensemble de ces débouchés. Pour cela, c'est tout bête mais il faut déjà disposer d'un minimum de personnel et de moyens financiers. Si je veux, ne serait-ce qu'offrir à tous mes doctorants une préparation au TOEFL (Test Of English as Foreign Language) et un bilan de compétences — ce qui est bien la moindre des choses pour les armer sur le marché du travail — « j'explose » mon budget ! Prospector le marché de l'emploi scientifique et développer des liens avec le monde socio-économique suppose du personnel en quantité et en qualité.

Or, le ministère a créé les ED sans aucun emploi d'latos supplémentaire. Pour finir, j'oserais bien une revendication de type « corporatif » car les directeurs d'ED sont bien malmenés. On leur demande d'assurer de nouvelles missions sans leur en donner les moyens et sans aucune décharge ni prime, contrairement aux vice-présidents ou directeurs d'UFR. Si la plupart bénéficient d'une prime d'encadrement doctoral (bien inférieure à nombre de primes administratives distribuées dans les universités), ils doivent faire l'intégralité de leur enseignement. Mais comment faire 192 heures d'enseignement, de la recherche, encadrer des thésards et... diriger une ED sans personnel ? On marche sur la tête ! ■

**Propos recueillis
par Gérard Lauton**

TEXTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ
EN SÉANCE PLÉNIÈRE EXCEPTIONNELLE LE JEUDI 6 JANVIER 2005.

POSITIONS DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ

RECHERCHE ET INNOVATION : LES UNIVERSITÉS S'ENGAGENT

La capacité de la France à rester dans le peloton de tête des pays développés, à demeurer créative, et par conséquent à maintenir son modèle social, est liée à ses capacités de recherche, tant fondamentale qu'appliquée, et d'innovation. En 2004, différents rapports ont conclu avec une remarquable convergence sur deux points :

1. La nécessité urgente d'augmenter les moyens consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur ;
2. La place centrale que les universités doivent occuper dans ce dispositif public, comme partout en Europe.

Beaucoup de responsables sont d'accord sur cette vision, mais doutent encore que les universités puissent être, aujourd'hui, des opérateurs de recherche responsables et autonomes. À ceux qui disent « une révolution est impossible », les présidents rappellent la formidable mutation de leur offre de recherche et la réorganisation des diplômes Licence Master Doctorat (LMD) que les universités viennent de réussir. Ils affirment leur volonté d'acquiescer les moyens de leur autonomie. Moyennant quelques évolutions, qu'ils demandent unanimement, ils sont prêts à assumer leurs responsabilités et à s'engager sur des résultats tangibles. Plus généralement, est-il possible que la recherche française fasse un bond qualitatif et quantitatif significatif en conservant son organisation actuelle ? Non !

Certes, le système actuel de la recherche a permis à la France d'obtenir d'incontestables réussites. Construite depuis les années 50, par créations successives d'organismes (CNRS, CEA, INRA, Inserm...) aux statuts juridiques variés, plus ou moins spécialisés, et de tailles inégales, une mosaïque s'est mise en place à côté des universités, jugées à l'époque trop peu novatrices. On hérite aujourd'hui, d'un système complexe, paradoxalement à la fois hyper-centralisé et morcelé, et conduisant à un gaspillage considérable de temps et de moyens. Ce système n'a pas d'avenir. Plutôt que multiplier les structures, il faut simplifier !

LES UNIVERSITÉS SONT-ELLES PRÊTES ?

Oui ! Avec plus de 53 000 enseignants-chercheurs, 58 000 personnels techniques et administratifs, 60 000 doctorants, les universités sont dans une position forte, voire dominante, dans la plupart des disciplines. Il est donc inconséquent de ne pas leur transférer la gestion administrative et scientifique des domaines de recherche pour lesquels le lien avec des besoins de formation est évident, comme cela se fait dans le monde entier. On y observe en effet que les universités, opératrices de recherche, créent, gèrent et animent (éventuellement en partenariat) des laboratoires qui obtiennent d'elles, directement ou indirectement, leurs financements publics, à côté d'autres fonds provenant d'une ou plusieurs agences de moyens.

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF, VOICI LES CINQ POINTS QUE NOUS PROPOSONS ICI :

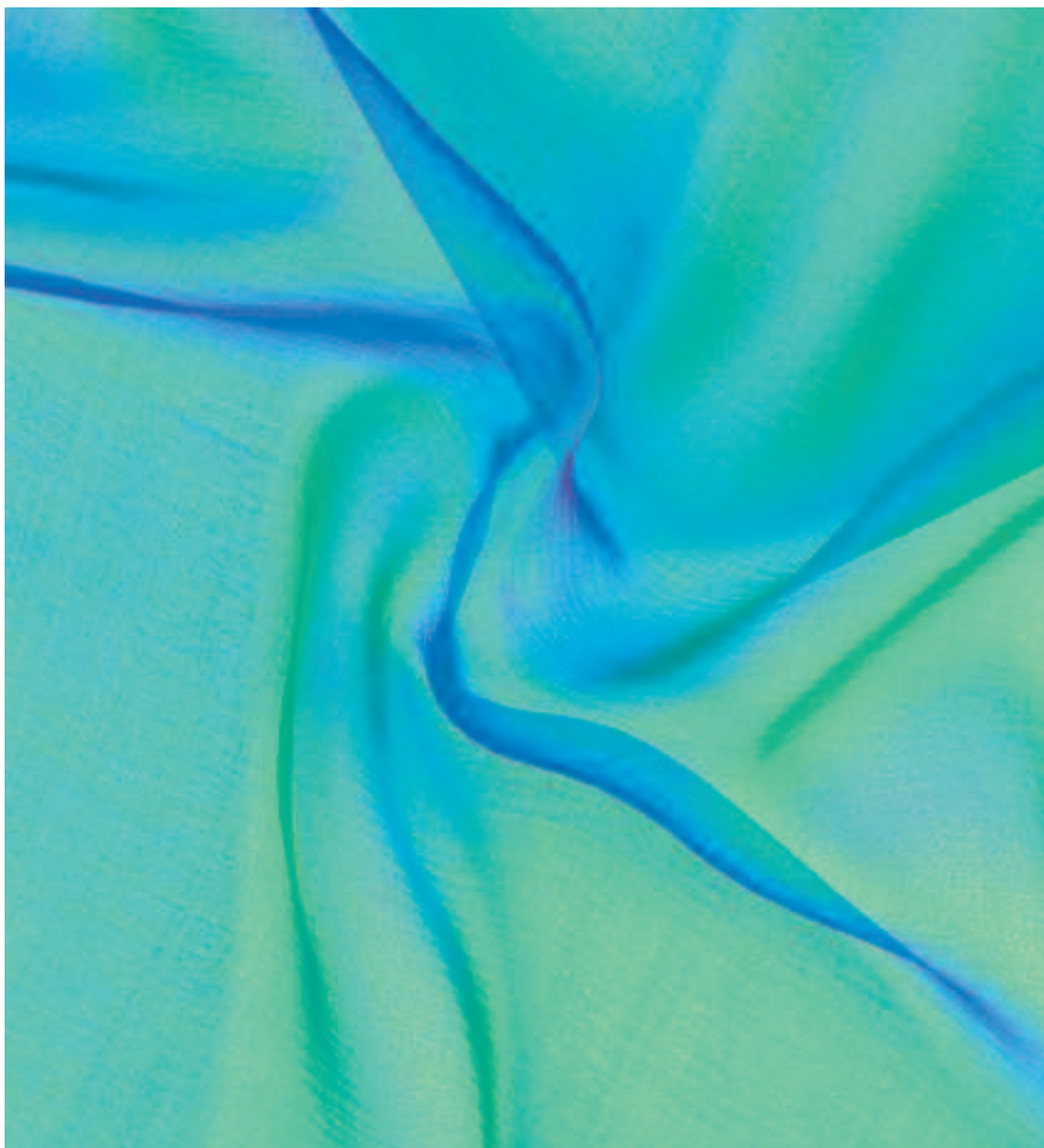
1. Nous sommes particulièrement attachés au maintien et au développement de la recherche fondamentale. Nous sommes également persuadés qu'il faut poursuivre une stratégie favorisant l'application des résultats scientifiques, la valorisation des découvertes et le transfert technologique. Nous continuerons nos efforts tant en recherche fondamentale qu'en recherche appliquée, et pour cela nous demandons des moyens humains (plan pluriannuel de recrutement d'enseignants-chercheurs et de personnels techniques et administratifs) et des moyens financiers. Nous demandons aussi la simplification des procédures de gestion. Les universités doivent rapidement devenir les gestionnaires principaux, voire exclusifs, de leurs laboratoires.
2. Les universités doivent pouvoir mener des politiques scientifiques autonomes dans le cadre des priorités nationales. Les dotations recherche seront bientôt affectées globalement à chaque université. Celles-ci décideront de leurs répartitions. Nous nous engageons donc à mettre en place des procédures d'expertise permettant une attribution efficace et réactive de ces crédits, à faciliter la mise en place de nouvelles équipes, et à favoriser la qualité, en nous appuyant notamment sur une évaluation indépendante.
3. L'une des critiques fortes faites aux universités porte sur le manque d'ouverture de leur recrutement. Ces critiques sont largement infondées (46 % des professeurs et 70 % des maîtres de conférences recrutés viennent d'une autre université). Mais nous nous engageons sur la qualité encore plus forte de nos recrutements et sur son évaluation. La condition indispensable à cette politique est une revalorisation des carrières des enseignants-chercheurs et des autres personnels (le nombre des personnels techniques et administratifs d'appui à la recherche doit de plus être considérablement augmenté). La précarité des débuts de carrière (jeunes chercheurs avant recrutement) est d'ailleurs, ici, un facteur négatif. Par ailleurs, les enseignants-chercheurs qui le souhaitent doivent pouvoir moduler leurs activités d'enseignement et de recherche au long de leur carrière, en particulier au début de celle-ci. Enfin, la distinction entre deux types d'emplois, chercheurs d'une part (dans les organismes), enseignants-chercheurs d'autre part (dans les universités), ne sera compatible, à terme, ni avec la souplesse nécessaire aux évolutions tout au long des carrières, ni avec la mise en place d'une ou plusieurs agences de moyens, ni avec l'évolution vers un statut du chercheur européen, chercheur qui sera de fait, aussi, enseignant. Il s'agit d'envisager une évolution progressive et réaliste rejoignant le standard international des carrières scientifiques.
4. Nous sommes déterminés à créer, chaque fois que les établissements le jugent utile, des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), pluridisciplinaires. Les universités doivent s'engager dans un mouvement de structuration qui vise à faire émerger des entités équivalentes aux grandes universités européennes en fédérant les efforts des établissements d'une même ville, d'une académie ou d'une région (voire de deux régions). Chaque PRES sera un partenaire évident pour les régions et un acteur essentiel des pôles de compétitivités qui se mettront en place. Nous souhaitons que la loi en préparation facilite les expérimentations dans ce domaine, sans contraintes excessives. Nous nous engageons à dresser un bilan à 5 ans de ces expérimentations.
5. Il faut enfin abandonner le système actuel dans lequel des instances différentes d'évaluation travaillent sans se parler et sans grande cohérence finale. Les laboratoires, quel que soit leur statut, doivent être évalués par la même instance indépendante de tout organisme. La CPU souhaite que, rapidement, chercheurs et enseignants-chercheurs voient leurs activités de recherche évaluées sur les mêmes critères de qualité. Nous nous engageons, parallèlement, à mettre en œuvre, dans nos établissements, les procédures nécessaires d'auto-évaluation, régulières et obligatoires.

CE QUE NOUS DEMANDONS, TIENT DONC EN CINQ POINTS :

1. Une augmentation importante des moyens humains et financiers ;
2. Une dotation recherche globale par université ;
3. L'amélioration rapide de la carrière des enseignants-chercheurs et des autres personnels ;
4. La création facilitée de PRES, pluridisciplinaires ;
5. La mise en place d'un système national d'évaluation, unique, indépendant, transparent.

EN CONTREPARTIE, NOUS NOUS ENGAGEONS SUR :

1. L'amélioration de nos performances de gestion, en particulier pour le transfert des résultats de la recherche vers le secteur productif, et globalement, vers la société ;
2. Des modalités de dotation aux laboratoires motivant la créativité et consacrant la qualité ;
3. Un recrutement de haute qualité, ouvert sur l'extérieur et attractif à l'international ;
4. Une meilleure organisation des pôles universitaires, améliorant leur lisibilité et leur attractivité ;
5. Des procédures d'auto-évaluation permanentes.



L'UNIVERSITÉ : DES MISSIONS CONTRADICTOIRES ET PARTIELLEMENT INCOMPATIBLES ?

La massification de l'enseignement supérieur et l'accès de titulaires de baccalauréats techniques puis professionnels à l'université d'un côté, la pression de l'utilité instrumentale des savoirs transmis de l'autre, posent de manière pressante la question des missions centrales de l'université.

VÉRÈNE CHEVALIER¹ ET ISABELLE MARTELLY²

(1) Maître de conférences à l'Université Paris 12 et membre de la commission administrative du SNESUP.

(2) Professeur à l'Université Paris 12.

Lorsque seulement 10 % d'une classe d'âge pouvaient accéder à l'université (dans le contexte des trente glorieuses et des années soixante), puis 40 % dans les années quatre-vingt, la question des missions était, d'abord et avant tout, posée en termes de transmission des savoirs (apprendre à penser à partir de connaissances établies ou en cours d'élaboration). Il s'agissait de former les futurs enseignants (du secondaire ou du supérieur, plus récemment du primaire).

Cette transmission des connaissances jugées indispensables était au cœur du projet des UFR, pour reproduire ainsi la culture commune du corps d'enseignants de France, et leur capacité d'apprendre à apprendre. La question de l'utilité instrumentale des savoirs transmis par l'université est apparue progressivement. C'est-à-dire sous le double effet du chômage comme question politique et sociale centrale et du discours récurrent des représentants des employeurs, indiquant qu'il serait dû à l'inadéquation des formations (en particulier universitaires) aux emplois proposés. De fait, pour les instances universitaires, il devenait intenable politiquement et d'un point de vue éthique de conserver intact le projet de la transmission de connaissances fondamentales, sans se soucier des besoins supposés du marché du travail, même si l'on sait depuis longtemps qu'il n'existe pas de lien direct entre formation et emploi [1]. De plus, la loi de modernisation sociale de 2002 introduit la reconnaissance d'une quatrième voie pour l'obtention d'un diplôme : l'expérience figure désormais au même titre que l'enseignement initial, l'apprentissage ou la formation continue. Cette loi vise, entre autres, au rapprochement entre formations et qualifications professionnelles. Tout ceci oblige progressivement les universitaires à sortir de leur champ de transmission du savoir et à réfléchir sur l'utilité instrumentale des savoirs acquis.

Les missions se diversifient

Ces dernières années, l'université

a été entraînée dans un processus de diversification à deux niveaux (2) : diversification de ses publics (de plus en plus polymorphes socialement mais aussi dans leurs attentes) et de ses offres de formation (différenciation des cursus traditionnels par introduction de nouveaux cursus professionnalisants : IUT, MSG, IUP, plus récemment licences professionnelles).

Des injonctions contradictoires et des moyens limités

Ainsi, l'université délivre, de plus en plus, des enseignements dont la raison d'être n'est plus centrée sur la connaissance ou la délivrance de savoirs à destination de futurs enseignants ou chercheurs, mais sur des savoirs plus appliqués et orientés vers des métiers. Ces formations professionnalisantes sont censées satisfaire les nouvelles exigences du marché du travail, entre autres, à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et à l'évolution des secteurs traditionnels (nouvelles technologies de l'information et de la communication, gestion, finances, marketing, les steps, etc.).

Ce processus s'est d'abord adossé à des DESS créés dans les disciplines universitaires existantes, puis à travers l'offre de formations nouvelles dans des domaines forcément dépourvus de tradition universitaire et/ou de statut scientifique identifiable. De plus, dans le cadre de la loi sur la validation des acquis professionnels, l'université est amenée à reconnaître en retour la validité de savoirs acquis hors contexte universitaire, à l'épreuve de la vie professionnelle.

L'université de masse prise dans le monde économique

Avec 80 % d'une classe d'âge au bac, il revient (naturellement ?) à l'université de répondre aux aspirations légitimes des jeunes et de

leurs familles d'obtenir des qualifications et compétences leur donnant plus de chances d'accéder à des emplois stables et qualifiés [3]. Dès lors l'université doit répondre à des injonctions contradictoires, avec des moyens alloués qui ne sont pas proportionnés aux efforts demandés. Elle doit d'un côté assurer la production de connaissances inhérentes à sa mission de recherche publique et d'un autre côté former des jeunes pour qu'ils disposent d'une formation et de compétences certifiant leur employabilité immédiate, voire des savoirs « kleenex » pour les besoins versatiles d'employeurs privés.

Ces nouvelles missions professionnalisantes, qui lui sont plus ou moins directement assignées, semblent en filigrane indiquer qu'il y aurait un changement de sa vocation. Dès lors que l'université doit composer avec le monde économique et être ancrée dans un « bassin d'emploi », les exigences de compétences directement utilisables dans ce bassin peuvent ne pas correspondre à l'exigence de la capacité d'apprendre à apprendre qui est au cœur du projet universitaire. En effet, si l'on n'y prend pas garde, la légitimation des savoirs et des formations ne reposera plus sur la capitalisation de corpus de connaissances et sur les méthodes pour apprendre à penser, mais sur la nécessité de répondre aux exigences de transmissions de compétences rapidement mobilisables pour l'accès à un marché du travail précaire.

De plus, bien que devenue université de masse, elle entre dans le terrain des grandes écoles, sans bénéficier de leurs moyens matériels et pédagogiques. Alors que beaucoup de ces dernières peuvent désormais, grâce à la réforme du LMD délivrer seules des masters voire le doctorat, donc paradoxalement s'appuyer sur la recherche. Pourtant, dans le contexte de la précarisation de l'emploi, l'une des capacités les plus rentables sur le marché du travail n'est-elle pas de pouvoir transférer des savoirs et des compétences en passant d'un emploi à l'autre ? Cela, la formation par la

>>>

>>>

recherche le permet, car elle s'appuie sur l'analyse d'un contexte et sur son questionnement, sur la recherche d'informations, sur le transfert maîtrisé de techniques et de concepts. Si l'université doit indéniablement être davantage attentive aux aspirations sans cesse différentes des publics qu'elle accueille, elle ne peut totalement être assujettie à de supposés besoins utilitaires immédiats sous peine d'y perdre sa raison d'être et sa valeur ajoutée.

La mission traditionnelle de formation à et par la recherche en danger

Parce que l'institution universitaire a vocation « d'apprendre à apprendre », et parce qu'elle a vocation à faire de la recherche, l'enseignement universitaire forme à et par la recherche. Actuellement, sur 70 000 doctorants inscrits (4), environ 10 000 soutiennent chaque année. Parmi eux, seulement 20 % accèdent à des emplois de chercheur stables dans les EPST alors même qu'ils constituent 42 % des personnels de la recherche publique (5). Le fonctionnement de ce marché public du travail reposait, en grande partie, sur un contrat implicite entre le directeur de thèse et le doctorant où le premier s'engage à récompenser les efforts du second en appuyant sa candidature à un poste (stable) dans la communauté scientifique. Or « ce contrat implicite est aujourd'hui fragilisé par une plus grande concurrence entre les docteurs pour obtenir un emploi et par l'écart grandissant entre le statut des chercheurs permanents et celui des personnels de recherche temporaire. Cette rupture (du contrat implicite) s'inscrit dans une situation paradoxale où le caractère collectif de la production scientifique se renforce tandis que le caractère individuel des récompenses crée des tensions dans les laboratoires, dans un contexte de concurrence exacerbée entre les différents candidats » (6). Tant en termes de production scientifique qu'en termes d'organisation, le travail scientifique ne peut que s'adosser à un principe de coopération. L'idéologie libérale qui voudrait que la compétition généralisée y pro-

duise de la performance et de l'efficacité semble extrêmement contre-productive. C'est pourtant ce qui est actuellement solidement inscrit à tous les niveaux du premier projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation (Lopri).

Ainsi, il faut d'une part se battre pour la création d'emplois stables dans la recherche publique afin d'attirer des talents dans les métiers de la recherche. Et d'autre part, organiser les formations (y compris doctorales) pour créer des opportunités de conversion de jeunes chercheurs dans des secteurs autres que la recherche publique, incapable d'employer tous ceux qui y ont été formés. Cette conversion doit s'opérer à deux niveaux assez distincts : d'une part une prise de conscience des compétences transférables, acquises pendant l'expérience de thèse et d'autre part un apprentissage des opportunités qu'offrent les entreprises et les administrations en la matière. Ceci exige de pouvoir se détacher d'une activité de chercheur public progressivement construite lors de leur socialisation de laboratoire pendant la thèse (véritable travail de deuil pour certains), pour aller développer ses

compétences ailleurs. Il est essentiel de soutenir des relais précieux comme l'Association Bernard Gregory dont les missions sont justement de valoriser la formation à et par la recherche auprès des entreprises et de mettre en relation les doctorants avec l'entreprise.

Au bout du compte, la situation est paradoxale. Au nom de l'employabilité et d'une supposée adéquation à un marché du travail, l'université française est conduite à renoncer plus ou moins partiellement à sa mission centrale d'apprendre par la recherche. Or, dans le contexte de la mondialisation, ce seront les secteurs, entreprises et individus les plus en pointe en terme de recherche qui tireront leur épingle du jeu économique. Ainsi, alors que l'intérêt général voudrait que l'effort porte sur les diverses manières de renforcer le pays en la matière, notamment en encourageant les jeunes à s'orienter vers des carrières scientifiques via l'université, une politique à courte vue conduit, par les injonctions contradictoires et les faibles moyens alloués à l'université, à casser la dynamique de recherche. ■

Vérène Chevalier
et Isabelle Martelly

→ NOTES/RÉFÉRENCES

1. TANGUY, L. (dir). *L'introuvable relation formation-emploi. Un état des recherches en France*. Paris : La documentation française, 1986. ISBN : 2-11-001660-4.
2. MUSSELIN, C., MIGNOT-GERARD, S. L'université. In VAN ZANTEN, A. (dir). *L'école. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte. (coll. textes à l'appui). p. 72-80.
3. BEAUD, S. *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*. Paris : La Découverte, 2002. ISBN : 2-70-714151-8.
4. BOULARD, A.-S., MELA, J.-F. Les études doctorales. Évolution de 1991 à 2000. In ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche. *Note d'information 02-44*. Paris : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche, octobre 2002.
5. *La lettre de l'Observatoire des sciences et des techniques*, n°18, hiver 1999-2000. http://www.obs-ost.fr/pub/lt_018.pdf
6. MANGEMATIN, V. Les docteurs, producteurs et diffuseurs de connaissances. In MUSTAR, P., PENAN, H. *Encyclopédie de l'innovation*. Paris, Economica. (version de travail disponible sur : <http://www.grenoble.inra.fr/Docs/pub/A2001/wp2001-04.pdf>)



ORGANISMES ET UNIVERSITÉS : QUELLES ÉVOLUTIONS ?

Les États généraux de la recherche ont proposé une profonde réforme de la recherche publique française qui s'appuie sur la complémentarité des missions des organismes et des universités. Le projet de loi gouvernemental et la réforme en cours des organismes tournent le dos à ces propositions.

HENRI AUDIER

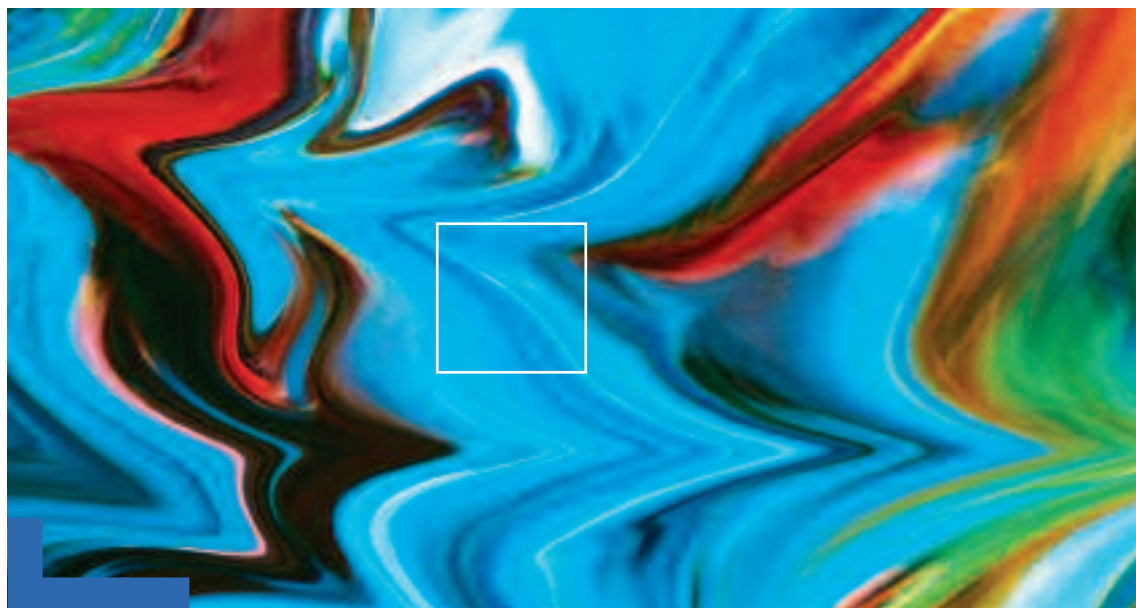
Directeur de recherche au CNRS, administrateur du CNRS, membre du bureau national du SNCS.

Les États généraux de la recherche (EGR) ont proposé une profonde réforme de la recherche publique française accom-

pagnée des moyens nécessaires. Pour en tenir compte, le gouvernement doit revoir la programmation de son projet de loi d'orientation et

de programmation de la recherche et de l'innovation (Lopri) qualifié de « brouillon de brouillon » et prévoir le doublement (en cinq ans) des

>>>



>>>

crédits de base émanant des organismes et universités en ramenant l'Agence nationale de recherche (ANR) à un montant acceptable et en proposant un plan pluriannuel de l'emploi scientifique. Le projet de loi sur la recherche, la création de l'ANR, la réforme en cours des organismes comme celle des universités vue par la Conférence des présidents d'université (CPU) sont, à des degrés divers, contraires aux conclusions des EGR. Seuls quelques aspects de celles-ci sont brièvement rappelés ici, afin que les réponses à tous ces « fronts » soient cohérentes et non uniquement défensives.

États généraux de la recherche

La réforme de la recherche proposée par les EGR est fondée sur celle des organismes et universités. Le débat sur l'organisation de la recherche publique a souvent été pollué par des références aux modèles étrangers, nord-américain et allemand notamment. Or, ces pays sont des fédérations à structures universitaires et régionales fortes et qui ont eu beaucoup de mal à créer des structures nationales, organismes ou agences. Notre problème est inverse : si la recherche universitaire se tient, non pas malgré les organismes mais grâce à eux, les universités elles-mêmes ont été négligées. Parallèlement à l'effort de recherche, les besoins en cadres de tout niveau nécessitent donc un effort en faveur

des universités. Celles-ci doivent être mises au meilleur niveau européen : encadrement des étudiants, bâtiments, besoins administratifs, etc.

Une complémentarité organismes- universités

L'élaboration et la transmission des connaissances doivent être au cœur du système de recherche, basées sur la complémentarité organismes-universités, et confiées à un ministère de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie. Les universités et les organismes ont, avec des pondérations différentes, des missions complémentaires. S'ils doivent coordonner leurs actions, leurs rôles respectifs ne sont pas identiques. Les organismes donnent sa dimension nationale à la politique de recherche. Les universités ont une double mission d'élaboration et de transmission des connaissances qui tout en relevant d'un cadre national de référence, doit prendre en compte l'ancrage régional. Les établissements de recherche doivent s'assurer collectivement

qu'ils développent et soutiennent l'ensemble des aspects fondamentaux de tous les champs disciplinaires. Dans la mise en œuvre des recherches, et chaque fois que possible, un organisme devrait s'efforcer de coopérer avec une université, voire un autre partenaire. Pour pouvoir accomplir ses missions, il doit cependant garder ses moyens d'intervention propres, personnels, laboratoires ou centres.

En complément, les États généraux ont proposé la création d'un Comité de financement des projets scientifiques (Cofips). C'est une structure légère, travaillant en lien étroit avec les opérateurs de recherche. Son rôle est de répondre aux expressions de la société, de favoriser les coopérations inter-établissements, la pluridisciplinarité ou le transfert des connaissances. Il est aussi d'offrir rapidement un soutien complémentaire à des équipes, notamment pour des projets nouveaux ou nécessitant un investissement important.

L'évolution des organismes de recherche

Les missions et la politique d'un organisme impliquent de concilier les grandes priorités du pays avec la créativité et les initiatives des équipes ou laboratoires. Elles supposent une direction scientifique nationale forte, qu'il convient de ne pas affaiblir, notamment au CNRS. Elles supposent aussi que les organismes ne

soient pas transformés en agences de moyens comme le veulent le directeur général de l'Inserm ou la CPU. Les organismes devraient élaborer un « projet d'établissement » conciliant ces différents points, projet qui serait négocié avec le ministère, sur la base d'un « contrat pluriannuel de l'organisme ». Ce projet devra s'établir par un processus itératif transparent basé sur des échanges scientifiques entre les instances de décision, responsables de l'élaboration du projet, et les unités de recherche qui devront se l'approprier et le mettre en œuvre.

Ce contrat quadriennal présentera des clauses engageant réciproquement les deux partenaires et notamment un engagement de l'État sur un plancher de ressources annuelles accordées à l'organisme. Ainsi, l'organisme pourra s'engager financièrement vis-à-vis de ses laboratoires sur une base pluriannuelle, après évaluation scientifique.

Une approche dynamique de la question du nombre trop élevé des organismes consiste à renforcer, dès maintenant, par grands secteurs une coordination étroite des organismes : développement d'instituts communs (gérés par un seul opérateur) ou d'infrastructures mutualisées, ouverture systématique des Groupes de recherche ou programmes d'un organisme aux autres, élaboration d'une prospective commune. Le Cofips doit y contribuer.

Un partenariat équilibré entre organismes et universités

La contractualisation des laboratoires est le moment où doivent être conciliées la politique des universités et les déclinaisons locales des politiques nationales des organismes, sur la base d'une évaluation approfondie des équipes et des projets. Elle doit être l'occasion de donner l'initiative des propositions aux équipes et aux laboratoires. En cas de désaccord sur tel ou tel laboratoire ayant eu une évaluation positive, l'organisme ou l'université ont toujours la possibilité d'en faire une formation propre.

Du fait que le ministère dispose, laboratoire par laboratoire, du financement de la recherche universi-

taire, les universités sont, actuellement, en situation de faiblesse lors des discussions avec les organismes. Attribuer à chaque université des moyens pour mener une politique de recherche, leur donnerait une parité dans leurs négociations avec les organismes.

Cela ne peut se faire sans réformes des universités, voire de la loi Savary. Celles-ci doivent disposer progressivement de leur budget de recherche au fur et à mesure que leurs instances seront adaptées à la recherche. Tous leurs laboratoires (« associés » ou pas) seront évalués par une instance nationale. Les conseils de laboratoire doivent être renouvelés dans leur composition et leur fonctionnement. L'instance évaluant les opérateurs appréciera tous les quatre ans la politique qui a été suivie. Le contrat quadriennal liant l'État et une université devra prendre en compte les résultats de cette évaluation.

Créer un nouveau partenariat

Ne serait-ce que du fait de la dimension européenne, il est de l'intérêt de tous que cette évolution permette aux universités de mettre en œuvre une politique. Il est du devoir des organismes d'avoir cet objectif et de l'accompagner. Mais aller trop vite ne peut que semer la panique. Le projet du directeur général du CNRS de désengager l'organisme des laboratoires à faible taux de chercheurs CNRS conduirait actuellement à des situations dramatiques dans certaines disciplines. Le texte des directeurs de laboratoires de mathématiques (1) est, à cet égard, remarquable.

Les coopérations locales et régionales

Sur la base des engagements contractuels des organismes et des universités, les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) visent à associer localement, dans des structures légères et multidisciplinaires, les différents partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche publique et privée. Outils d'aménagement du territoire, ils devraient permettre, en mettant en place des réseaux, de coordonner l'offre de formation, d'élargir les possibilités de recherche des écoles centrales, de favoriser les coopérations et de servir d'interlocuteur aux acteurs économiques et sociaux. Ils ont un rôle de coordination territoriale. Mais ils n'ont pas vocation à devenir des opérateurs supplémentaires ou à recruter.

PRES ou pas, l'offensive de la CPU vise à diluer les organismes dans la politique universitaire ou régionale. Pour les États généraux, le partenariat suppose une présence des organismes au niveau des grands pôles universitaires ou par PRES, et qu'ils soient représentés par un scientifique. Celui-ci travaillerait dans le cadre de la politique de chaque organisme et donc en liaison forte avec la direction scientifique nationale de ceux-ci. L'une des dernières versions du projet pour le CNRS qui a fortement évolué, donne aux directeurs inter-régionaux (DIR), par leur association au Comité de direction, ce rôle de suivre et décliner en région la politique nationale. Cela pourrait être une possibilité, à condition expresse qu'ils ne constituent pas un écran entre les laboratoires et les directions scientifiques, et notamment que les DIR n'aient pas de rôle direct de gestion, même s'ils pourraient être impliqués dans la boucle transmettant les besoins des labos. ■

Henri Audier

→ NOTE/RÉFÉRENCE

1. <http://www.emath.fr/debat/motion/>



LA RECHERCHE ACADÉMIQUE ET SES RELATIONS AVEC L'INDUSTRIE EN FRANCE

Les universités, les écoles et le CNRS constituent en France un ensemble dont les relations avec l'industrie sont concentrées dans certains secteurs disciplinaires. Un retour rapide sur l'histoire permet de mieux comprendre la situation actuelle.

MICHEL GROSSETTI

Chargé de recherche au CNRS.

Pour analyser les relations entre la recherche publique et l'industrie en France, il est utile de délimiter un secteur de la recherche « académique » asso-

ciant les universités, le CNRS et les diverses écoles, plus ou moins « grandes ». En effet, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des pays, où les universités

sont le principal lieu de production de la recherche en dehors des entreprises, en France, les universités ne constituent qu'une part d'un système de recherche

publique organisé autour de grands organismes gouvernementaux (CNRS, INRA, Inserm, etc.) et d'un système d'enseignement supérieur comportant de très nombreuses institutions (écoles d'ingénieurs ou de commerce, écoles paramédicales, etc.).

La place des universités

Les universités et la recherche

Dans ce système, les universités apparaissent souvent comme une sorte de parent pauvre, ne serait-ce que parce que, comme elles ne sélectionnent pas toutes à l'entrée, elles accueillent des étudiants de niveau moyen plus faible que les diverses grandes écoles. Leur prestige et leur autonomie limités amènent certains à penser qu'elles produisent peu de recherche. D'autant plus que le CNRS, par le biais des unités mixtes de recherche (laboratoires associant des personnels CNRS à des universitaires et bénéficiant d'un financement conjoint), tend à s'attribuer l'essentiel des publications des enseignants-chercheurs.

Or, lorsque l'on examine les données relatives aux publications, au moins pour les sciences de la nature et de la technologie pour lesquelles ces données sont plus accessibles et plus fiables que dans les sciences humaines et sociales, on se rend compte que les universitaires produisent quand même une majorité des publications françaises. Une majorité d'autant plus forte quand on y intègre les doctorants !

Même si depuis 20 ans, les recrutements d'enseignants-chercheurs n'ont pas complètement suivi la progression des effectifs étudiants, même si leurs conditions de travail se sont plutôt dégradées, leur masse est telle (de la moitié aux deux tiers de la recherche publique selon le mode de calcul) qu'ils finissent par représenter la principale force de recherche du pays.

On se rend compte aussi que les liens entre les universités, les écoles et le CNRS se sont tellement renforcés durant les dernières décennies que l'ensemble « académique » qu'ils constituent est un assez bon équivalent des universités des autres pays. Cet ensemble cohabite au sein de la recherche publique avec des organismes plus spécialisés, très nombreux en France (Inserm, INRA, Inria, IRD, CEA, CNES, etc.), mais qui ont eux aussi des équivalents dans les organismes de recherche gouvernementaux que l'on trouve à l'étranger.

Une « demande sociale » protéiforme

Pour cet ensemble « académique », la « demande sociale » (je mets l'expression entre guillemets parce que les chercheurs eux-mêmes contribuent souvent à la formulation de cette « demande ») est très variée et n'est pas seulement issue de l'industrie.

En sciences de l'homme et de la société par exemple, beaucoup de chercheurs collaborent avec des organismes ministériels ou des collectivités locales, répondant ainsi à une demande publique et politique plutôt qu'à celle des entreprises.

Les financements privés, issus entre autres des contrats industriels, représentent un peu plus de 3 % du budget de ces institutions académiques. Compte tenu de la part considérable de ce budget représentée par la masse salariale (dont l'importance est due au nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs et malheureusement pas à leur niveau de rémunération !), ces financements, même limités, ne sont pas négligeables et contribuent, de façon importante, aux moyens de fonctionnement de certains laboratoires et à leurs orientations de recherche.

Pour bien comprendre cela, il faut insister sur le fait que la pratique des collaborations avec l'industrie n'est pas répartie uniformément selon les spécialités. À titre d'exemple, les contrats entre le CNRS et les entreprises sont effectués en très grande majorité par

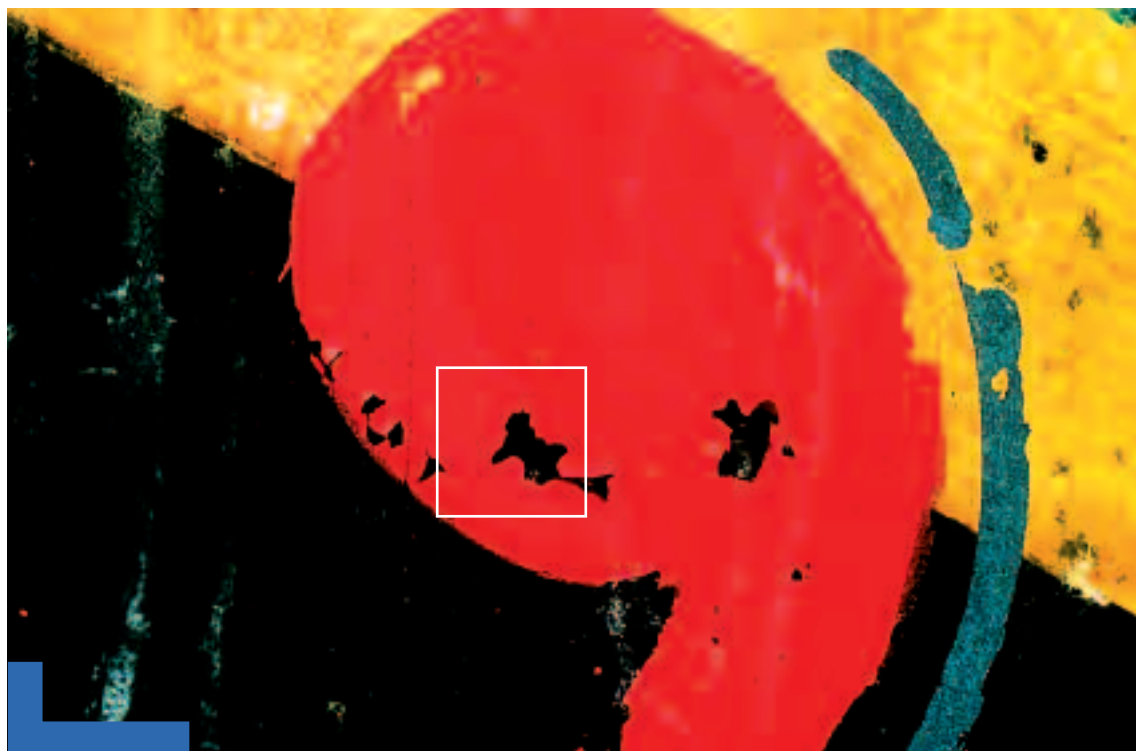
trois départements scientifiques sur les huit que compte l'organisme : sciences chimiques (environ 35 % des contrats pour 15 % des effectifs CNRS), sciences pour l'ingénieur et sciences et technologies de l'information et de la communication (à eux deux, environ un tiers des contrats pour 11 % des effectifs). Il en est de même pour tous les indicateurs relatifs aux échanges entre le monde académique et l'industrie : il y a des domaines disciplinaires plus habitués que d'autres à travailler avec l'industrie.

Des collaborations anciennes

La situation actuelle est le résultat d'une histoire. Contrairement à ce que l'on imagine souvent, la pratique des collaborations avec des partenaires extérieurs est ancienne dans le monde académique français. Ainsi par exemple, lorsqu'il était doyen de la Faculté des sciences de Lille, Pasteur a travaillé avec les producteurs de betteraves de la région pour élaborer des procédés d'extraction du sucre. Sous la Troisième République, de nombreuses facultés des sciences ont créé des instituts techniques (les ancêtres des actuelles écoles nationales supérieures d'ingénieurs) dont les laboratoires (lorsqu'ils existaient) travaillaient avec des industriels. Le cas le plus emblématique étant celui de Grenoble et des recherches en électrotechnique. Qu'elle suscite la critique ou la nostalgie, l'image d'un monde académique isolé par construction est fautive. En fait, ceux qui s'y réfèrent ont en tête la période des années d'après-guerre, avec l'essor d'un CNRS très « fondamentaliste », et la prise en charge par l'État de l'essentiel de l'effort de recherche.

Mais, même dans cette période, il y a eu des échanges entre les chercheurs « académiques » et les industriels, notamment par l'intermédiaire des diverses associations pour le développement de la recherche créées dans les universités. Précisons que cette prise en charge par l'État de l'effort de recherche dans cette période n'est en rien une spécificité française (même si la forme a pu l'être).

>>>



>>>

Aux États-Unis par exemple, c'est l'époque où les financements militaires fédéraux prédominaient dans le fonctionnement de la recherche universitaire. Vers le milieu des années soixante-dix, tous les pays ont connu un infléchissement dans les financements de la recherche, les États réduisant la croissance de leurs dépenses (qui ont continué à augmenter en valeur absolue) et les industriels accroissant fortement les leurs, en développant leurs propres capacités de recherche d'abord, en faisant plus systématiquement appel à la recherche académique ensuite. En France, c'est dans cette période que des physiciens dont les travaux se prêtaient à des applications industrielles, et dont les laboratoires s'adossaient souvent à des écoles d'ingénieurs de province, sont parvenus à faire créer au CNRS un département des sciences pour l'ingénieur et à sortir ainsi de la tutelle de leurs collègues plus fondamentalistes.

Le point de vue des scientifiques

Le regard porté par les scientifiques sur les relations avec l'industrie est très variable. En simplifiant, on pourrait dire qu'il y a, depuis les débuts de la science moderne, deux

grands types de discours et ceci dans tous les pays.

Le premier justifie la recherche par le seul progrès des connaissances et refuse de prendre en compte toute autre considération. Dans certaines variantes de ce discours, l'utilité des recherches viendra à long terme de recherches conduites sans autre souci que la connaissance.

Le second, peut-être le plus ancien, consiste à dire que la science doit être utile au reste de la société, et que les scientifiques doivent prendre en compte diverses formes de « demande », les conceptions de cette utilité et des échanges à établir avec la demande étant évidemment très variables.

Certains sont prêts à dialoguer avec des « profanes » pour orienter leurs recherches dans un but « citoyen », mais pas forcément avec des entreprises privées.

D'autres pensent que la recherche doit contribuer à la croissance économique par le biais de l'innovation technologique et valorisent les relations industrielles,

mais pas l'enrichissement personnel. D'autres enfin trouvent normal de s'enrichir personnellement grâce au fruit de leurs recherches, en créant des entreprises, en faisant de la consultation ou en percevant des droits sur des brevets.

Des pratiques diverses

Il y a un lien entre le type de recherche que font les chercheurs et le discours qu'ils tiennent, même si ce lien n'est pas mécanique. Ainsi, il ne surprendra personne que les discours valorisant les relations avec l'industrie soient souvent issus des secteurs où ces relations sont les plus fréquentes. Dans le domaine des relations industrielles comme dans d'autres, les chercheurs ont des points de vue aussi divers que ceux de leurs interlocuteurs, notamment politiques. Cela rend d'autant plus méritoires les efforts pour clarifier les enjeux et dégager les bases d'un discours commun sur les rapports entre les sciences et la société, comme ceux qui ont été déployés dans leurs mouvements récents pour la défense de la recherche. ■

Michel Grossetti

EN LIBRAIRIE
le 7 septembre
2005

L'année de la recherche 2005-2006

LES FAITS, LES DOCUMENTS, LES PROPOSITIONS

PLUS DE 50 ARTICLES POUR COMPRENDRE LA SITUATION DE LA RECHERCHE
APRÈS LE MOUVEMENT DES CHERCHEURS :

Préface de Jacques Fossey

Avec, entre autres, les contributions de :

Claude Allègre
Henri Audier
Jean-François Briat
Maurice Hérin
Jean-Paul Huchon
Pierre Lasbordes
Claudine Laurent
Philippe Lazar
Henri Revol
Isabelle Stengers
Alain Trautmann
Francis-André Wollman
Dominique Wolton...



Ce livre co-édité par le SNCS et les éditions de l'Archipel présente une chronologie des événements qui ont marqué cette année de la recherche. Ce bilan se veut également «un outil» d'analyse et de prospective sur l'évolution de notre modèle d'organisation de la politique scientifique, en France et en Europe, ses transformations, ses orientations et ses attentes.

En commandant dès maintenant cette publication au SNCS (frais de port compris), vous pouvez bénéficier du tarif de souscription fixé à 15 € au lieu de 20 € (prix public). Attention le bulletin ci-dessous doit nous parvenir impérativement avant le 7 septembre 2005.

MERCI DE NOUS RENVoyer VOTRE SOUSCRIPTION COMPLÉTÉE AVEC VOTRE RÈGLEMENT À L'ORDRE DU SNCS :

SNCS. 1, place Aristide Briand. 92195 Meudon Cedex. Fax : 01 45 07 58 51

Je souhaite commander..... exemplaire (s) du livre *L'année de la recherche 2005-2006*
que vous pouvez m'envoyer dès sa parution à l'adresse ci-dessous :

Nom : Prénom :

Courriel : Adresse complète :

.....
.....



RECHERCHE FINALISÉE : SORTIR DE L'EXOTISME

Malgré le discours ambiant, la recherche finalisée serait un «exotisme» mieux appréhendé par les promoteurs européens, les organismes publics nationaux et locaux et les industriels que par le CNRS. Entretien avec Jacky Kister qui dirige le laboratoire Systèmes chimiques complexes, «Formulation-Qualité-Environnement», Unité mixte de recherche (UMR) CNRS, Université Paul Cézanne (Aix-Marseille 3) et CEA.

JACKY KISTER

Directeur de recherche au CNRS, élu SNCS au CSD sciences chimiques, membre de la commission administrative du SNCS.

Ton laboratoire est résolument tourné vers la recherche en relation avec les industriels. Quelles sont son activité et ses stratégies d'orientation ?

→ **Jacky Kister** : L'UMR 6171 est un laboratoire qui s'est développé à partir d'une expertise de chimie analytique appliquée à tout ce qui est contrôle et suivi des réactions de vieillissement dans le domaine d'application des Systèmes moléculaires organisés (SMO ou chimie supramoléculaire : ce concept est dû à Jean-Marie Lehn) et des Systèmes chimiques complexes (SCC). L'activité « Formulation-Qualité-Environnement » conduit à formuler de nouveaux produits pour répondre à des critères de qualité, motivés le plus souvent par l'environnemental. Ou suivant une démarche inverse, partant de recherches en environnement, à définir des nouvelles normes pour conduire à de la formulation produits ou procédés. Les partenaires industriels sont issus des domaines pétroliers et dérivés, galénique et cosmétologie, agro-alimentaire et phytosanitaire... Au cœur de ces actions, on s'intéresse aux petites variations des équilibres internes de ces SMO et SCC, responsables de grandes variations des propriétés industrielles ou rhéologiques ; c'est l'aspect fondamental du laboratoire. « Observer et mesurer sans interférence avec les états d'équilibres internes des continuum structuraux (SMO) ou les mélanges hétérogènes (SCC) ».

Comment pilote-t-on tout ça ?

→ Au cœur du laboratoire, organisé selon un modèle d'entreprise, on a une cellule de veille stratégique et d'orientation Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). Elle est maintenant entièrement contractuelle et autofinancée. On fait de la gestion des connaissances, du « col-laboratoire ». On met en place des observatoires et on gère les fertilisations croisées (transfert d'innovations d'un domaine à un autre). On choisit où l'on va, on n'y va pas par hasard. On a une notion très industrielle de concurrence et de recherche de partenariats. C'est d'ailleurs ce que j'enseigne à l'université pour les filières Pro.

Dans cette stratégie, quel est le rôle des instances locales de type chambre de commerce et d'industrie ou conseil régional ?

→ Ce rôle est vital. Marseille est loin de Paris, on a sur place un Conseil régional PACA qui investit beaucoup d'argent dans la recherche comme le Conseil général des Bouches-du-Rhône qui s'appuie sur un tissu industriel important. On a surtout un partenariat avec le Syndicat général des industries chimiques à travers un Centre régional d'innovation et de transfert technologique qui regroupe et oriente les questions industrielles et nous amène ainsi des questions pré-formulées. Cela se fait dans le cadre d'une aide européenne. Notre région était jusqu'en 2005 éligible au Fonds européen de développement régional (Feder). Cela nous a beaucoup aidés. On a ainsi des locaux neufs et des outils analytiques hyper-pointus que l'on n'aurait jamais eus par les crédits CNRS ou par ceux du ministère. Les montages financiers demandent, à chaque fois, des apports propres, le plus souvent issus des contrats industriels. L'Anvar a aussi son rôle d'accompagnement contractuel et nous avons enfin des pépinières et des incubateurs d'entreprises. L'UMR peut ainsi conduire avec ces partenaires des projets jusqu'au bout. Ceci n'est pas nouveau pour l'équipe et moi. En 1986, j'ai reçu le prix de transfert de Technologie remis par Hubert Curien lors de la création de l'Institut Méditerranéen de technologie.

Quel type d'interactions avec les industriels ?

→ Il n'y a pas de modèle là-dessus mais une gestion des opportunités. Lors d'un congrès où l'on présente une communication fondamentale, on se fait « repérer » par un industriel. C'est comme ça qu'on en est à la 17^e année de collaboration avec Total. Deuxième aspect, dans des congrès spécialisés, on se fait « repérer », parce qu'on est déjà pétrolier, par d'autres partenaires pétroliers. Là, on se diversifie dans un domaine de spécialité finalisée déjà acquis. Les trois quarts du temps quand ils viennent nous voir, c'est qu'on a déjà fait nos preuves et qu'on a déjà quelque chose à

« vendre ». Il ne faut pas tomber dans la prestation de service qui n'est pas l'objectif de l'UMR. Cependant certaines équipes à plus fort personnel technique peuvent développer un aspect de service commun ouvert aux PME-PMI locales. Autre aspect des relations industrielles, les relations individuelles où par négociation, on développe une action marketing. On marche un peu au feeling : on accepte un premier travail « à perte » pour se rattraper sur la prolongation de la collaboration qui peut conduire à des financements de thèses. Il n'y a pas que des réussites mais on accepte les règles du jeu.

Et au niveau européen ?

→ On est branché Feder, donc on est européen sur tout ce qui est crédits d'équipement et d'aménagement des locaux. L'Europe, ce sont de très gros projets qui relèvent d'une association inter-régions et inter-pays. On a créé, en 1990, un réseau de labos européens (Asprom) en dehors de tout contexte administratif. Ce réseau est construit sur l'expertise individuelle, le feeling et la volonté de travail sur un thème commun. Ainsi on peut, en fonction de ses propres contrats, faire appel à un des partenaires du réseau. On appartient maintenant à plusieurs réseaux officiels : ESA (Agence spatiale européenne), Émulsion...

Et au niveau des organismes publics ?

→ Le CNRS local est pratiquement inexistant au niveau des relations industrielles, comme sur le terrain des relations avec les organismes régionaux et locaux. Cela semble vouloir évoluer avec les nouveaux directeurs inter-régionaux en mettant une véritable interface institutionnelle responsable. Les politiques régionales sont peu ou mal appréhendées depuis les départements et le siège du CNRS. Le CEA qui est un Établissement public à caractère industriel et commercial a une logique beaucoup plus intéressante. On a signé un accord-cadre université-CEA avec au cœur notre thématique de recherche : « le vieillissement ». Le labo est pilote. Le CEA est plus exigeant financièrement au niveau des résultats.

>>>

>>>

Avez-vous des structures de gestion privée ?

→ On a une cellule de valorisation à l'université en pleine croissance (l'AVIR) et un organisme de gestion indépendant qui s'appelle l'ADER-PACA. Les deux peuvent travailler ensemble. L'université contrôle la gestion, l'ADER exécute cette gestion. La souplesse et la rapidité d'exécution y gagnent tant pour le fonctionnement que pour l'équipement (loi de marchés, négociations directes...). Comme directeur d'unité, je n'impose pas un système de gestion si ce n'est d'être légal. Tous les contrats des organismes publics sont gérés par le CNRS ou l'université et dans tous les cas, je ne prélève rien sur ces contrats.

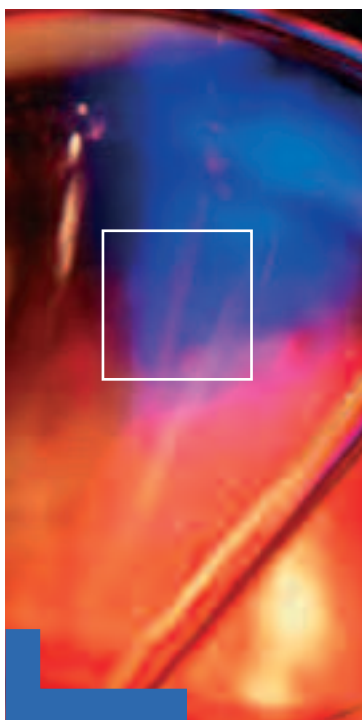
Sur le budget non consolidé de ton laboratoire, quelle est la part des financements divers ?

→ Par an, le CNRS finance 12 000 €, le ministère (universités) 88 000 €, les contrats privés et institutionnels 400 000 €. Les fonds européens et régionaux sont destinés à des investissements lourds inter-labos de l'ordre de 180 M€. Soit pour le labo, 20 %, au maximum, de crédits d'État. L'investissement dans les enseignements (filiales PRO), la qualité des échanges scientifiques avec les partenaires nous situent en position de coopération. Nous ne sommes pas pilotés par eux mais il faut être vigilant. La composition du labo est significative : 8 professeurs d'université (PR), 8 maîtres de conférences (MC), 1 directeur de recherche (DR) CNRS, 1 DR CEA, 1 chargé de recherche CNRS, 2 ingénieurs de recherche de l'université, 1 ITA CNRS, 4 IATOS, 25 doctorants dont 23 financés.

Peux-tu faire quelques remarques sur l'évaluation ?

→ L'évaluation est le reflet des profondeurs culturelles des évaluateurs. Par les moyens humains mis en œuvre (10 postes de MC en 8 ans et de nombreuses promotions en PR2, PR1 et PR exceptionnel), l'évaluation universitaire est claire et a été renforcée au moment de la contractualisation en chimie, en STIC et en environnement par des audits internationaux. Ceci a été fait à la demande de notre propre université. Idem pour le CEA dont

l'évaluation est renforcée par la durée des conventions de collaboration. Pour les industriels, la pérennité des contrats, le nombre de thèses financées et le placement des jeunes docteurs du laboratoire constituent une évaluation sans ambiguïté. La culture du CNRS conduit à une évaluation plus contrastée qui donne à réfléchir, en raison des faibles moyens matériels et humains qui nous sont attribués. La prise en compte de notre spécificité par le SNCS semble relever de la même problématique culturelle.

**Comment traitez-vous la pluridisciplinarité dont vous avez besoin ?**

→ Par la logique de réseaux de collaboration nationaux et internationaux. Malgré sa démarche volontariste, le CNRS n'a pas de culture pluridisciplinaire ni dans son organisation en départements scientifiques, ni dans l'organisation de son évaluation en sections du Comité national. Nos autres partenaires ont mieux intégré « la logique de projet » donc d'interdisciplinarité.

Les actes de propriété industrielle ?

→ Nous travaillons plus sur la base de la « vente » de savoir-faire ou de prototypes aux industriels que sur

la base de brevets plus ou moins bien gérés par nos tutelles. L'objectif est d'avoir des moyens internes modernes et des moyens pour nos étudiants.

Comment vivez-vous votre position de chercheurs tournés vers le secteur économique dans notre monde de fondamentalistes ?

→ Cette séparation des deux recherches est typiquement française ! Nous avons conscience de notre exotisme mais nous n'en sommes pas trop affectés. Notre souhait serait de voir remplacer certains anathèmes et certains conflits d'intérêts par une meilleure compréhension des deux problématiques. Les énormes différences de moyens mis à la disposition des deux recherches aux niveaux européen, national et local ne facilitent pas cette compréhension mutuelle et oblitèrent certainement les convergences indispensables. Peut-être qu'une réflexion syndicale prenant réellement en compte cette problématique pourrait nous aider. Il en est de même sur les conséquences des implications régionales sur les orientations scientifiques locales. L'UMR 6171 n'est pas un modèle unique généralisable. Il n'y a pas, d'un côté, la recherche fondamentale dite de valeur et de l'autre, la recherche à objectif finalisé. Une politique recherche du tout ou rien serait catastrophique. Il y a dans le CNRS et les EPST de la place pour différents modèles de laboratoires. Encore faut-il que les individus et les structures soient analysés en intégrant réellement toutes les facettes du métier de chercheur. L'orientation choisie par l'UMR est due à une motivation sociétale profonde, aux cultures individuelles et collectives de ses membres et aux domaines « Formulation, Qualité et Environnement ». Ces domaines sont très médiatiques et très pluridisciplinaires. Mais au fait, où peut-on placer ces domaines dans la structure cloisonnée du CNRS ?

Votre première reconnaissance ?

→ Le placement de nos jeunes. ■

**Propos recueillis
par Pierre Vennereau**

Salon Européen de la Recherche & de l'Innovation

Paris • Porte de Versailles

vendredi 3 • samedi 4 • dimanche 5 • JUIN 2005

10 000 m² pour présenter
votre actualité, vos découvertes
et vos projets :

- Recherche Fondamentale
- Recherche Appliquée
- Partenaires Industriels et Financiers
- Collectivités Publiques, Associations
et Universités

Tél : 33 (0)1 56 68 00 00
www.salon-de-la-recherche.com
www.european-research-exhibition.com

LA RECHERCHE, NOTRE AVENIR



Herald Tribune
The World's Most Powerful Newspaper

le Parisien

La Tribune

LCI

Organisé par
Fondamental • Expo

la recherche

Bio

L'Expansion

l'ÉVÉNEMENT

INDUSTRIE
TECHNOLOGIES

LA « CONSTITUTION » : UNE CHANCE POUR L'EUROPE ?

Le texte de la Constitution proposé au référendum fixe dans le détail des politiques qui sont élevées au rang de norme supérieure s'imposant à tous. Au fronton de l'édifice est inscrit le sacro-saint principe du respect de l'économie de marché où la concurrence est libre et non faussée.

PAR YVES SALESSE

Coprésident de la Fondation Copernic.

Nous avons besoin d'Europe face à la mondialisation libérale, aux firmes transnationales, à la puissance agressive des États-Unis. Mais l'Europe dont nous avons besoin n'est pas celle qui se fait aujourd'hui. Celle-ci repose sur un axe et une méthode. L'axe est le marché, la généralisation de la concurrence. C'est autour d'eux que sont organisés les traités. La méthode amplifie ce travers. Depuis ses débuts, l'Europe est menée par le haut, par la négociation opaque entre les gouvernements. Il est urgent de sortir de cette impasse. Espérer que cette « constitution » le permette est une erreur redoutable.

Une constitution doit se borner à inscrire les valeurs communes, les principes fondateurs et à organiser le fonctionnement des institutions. Le texte proposé n'est pas du tout de cette nature. Il fixe dans le détail des politiques qui sont élevées au rang de norme supérieure, s'imposant à l'Union et aux États membres. Au fronton de l'édifice est inscrit le Principe primordial, sacro-saint, du respect de l'économie de marché où la concurrence est libre et non faussée, ensuite décliné dans le détail. Prenons quelques exemples. Il est interdit d'entraver la libre circulation des capitaux (article III-156). On peut être

pour ou contre ; il est inadmissible que cette politique, qui relève de la loi, devienne une règle constitutionnelle. Il en est de même pour la soumission, sauf dérogation, des services publics aux règles de la concurrence (article III-166), la flexibilité du marché du travail (article III-203), etc.

Les partisans du Oui ne répondent jamais sur ce vice anti-démocratique radical que constitue le fait de soustraire à la décision normale, et possiblement changeante, des institutions les sujets traités dans des dizaines et des dizaines d'articles. Pour esquiver le jugement de l'ensemble du texte, ils affirment qu'il ne présente que des avancées par rapport aux traités actuels. Ce n'est pas la question qui nous est posée. Elle est simple : « Êtes-vous d'accord pour que ce texte soit la norme suprême de la construction européenne ? ».

Mais même cet argument subsidiaire est erroné. Illustratif de la volonté de verrouiller les politiques libérales, l'article III-256 est un article nouveau. La libéralisation des secteurs de l'énergie a été décidée par des directives. Ce qu'une directive a fait doit pouvoir être défait par une autre. C'est un minimum démocratique. Et bien, ce ne sera plus possible si le traité constitutionnel est adopté puisqu'il incorpore, par cet article nouveau, les libéralisations opérées par directives. Quelques exemples parmi d'autres reculs analysés par la Fondation Copernic : la compatibilité de la politique de sécurité commune avec celle de l'OTAN (article I-41 nouveau § 2), l'augmentation des capacités militaires des États (idem § 3) ou, alors que le pacte de stabilité est largement contesté, le renforcement de la discipline budgétaire prévu par l'article III-194 nouveau.

On nous dit encore que la partie II, incorporant la charte des droits, représente un progrès décisif. C'est également faux. La charte avait été jugée gravement insuffisante par la plus grande partie du mouvement syndical européen avant les prises de position sur la « constitution ». Ce n'était pas sans raisons.

La portée de cette partie II est clairement bornée : elle ne crée aucune compétence ni tâche nouvelle pour l'Union. Elle ne concerne les États que pour la mise en œuvre du droit de l'Union (article II-111). Elle est soumise aux autres articles de la « constitution », c'est-à-dire aux politiques libérales précitées notamment (article II-112 § 2). Des droits essentiels ne sont pas reconnus. D'autres ne le sont que « conformément au droit de l'Union et aux législations nationales » : ils n'ont alors explicitement aucune influence ni sur le droit européen, ni sur le droit national. D'autres sont vidés de leur substance par les explications du Praesidium qui valent interprétation. Par exemple « l'Union reconnaît et respecte le droit d'accès aux services sociaux assurant une protection dans des cas tels que la maternité, la maladie, les accidents du travail, la dépendance ou la vieillesse ainsi qu'en cas de perte d'emploi ». Cela semble un véritable progrès. Mais le

Praesidium précise : « La référence à des services sociaux vise les cas dans lesquels de tels services ont été instaurés, mais n'implique aucunement que de tels services doivent être créés » ! Ajoutons que des droits, normalement destinés aux travailleurs pour corriger (un peu) leur infériorité face aux employeurs, sont étendus à ceux-ci. Ainsi, la grève économique, arme utilisée par nombre de patronats contre les gouvernements déplaisants (Allende, Chavez) deviendrait, en cas d'adoption du texte, un droit reconnu par l'article II-88.

Reste l'argument de la crise : l'Europe risque de s'effondrer si le Non l'emporte, la dynamique sera brisée. On nous prend pour des enfants. Personne ne prône la sortie de l'Union. Sans doute un refus du texte proposé enrayerait-il la folle dynamique libérale de l'actuelle Europe. On peut espérer que seraient stoppées pour un temps la directive Bolkestein, celle sur le temps de travail (ouvrant la possibilité de la semaine de 65 heures) et les offensives contre le service public. Cela ne serait pas négatif, mais un progrès.

L'Europe actuelle est en crise profonde. En 50 ans, ses défauts ne se sont pas corrigés mais accrus. Et nous avons aujourd'hui une Europe sans budget sérieux, sans politique économique, incapable de mener une action contre le chômage, révélant son inexistence à chaque grand événement international. Seulement capable d'organiser le retrait de l'action publique, d'étendre le marché. Les chercheurs sont évidemment concernés : d'abord comme citoyens mais aussi en tant que chercheurs. La recherche est touchée de plein fouet par le pacte de stabilité qui organise l'austérité budgétaire. Plus profondément, elle est atteinte par la subordination rampante au marché. Ce primat sape inéluctablement la recherche fondamentale.

D'autres politiques européennes sont possibles. Je le montre concrètement dans mon Manifeste pour une autre Europe (1). Mais ces politiques alternatives se heurtent au droit européen actuel et à la « constitution ». Il faut arrêter.

Les gouvernements tentent une opération politique audacieuse : faire dire aux victimes des politiques libérales qu'elles approuvent un texte qui les promet. Il faut dire Non, simplement. Le Non ne garantit pas la réorientation de la construction européenne. Mais le débat sur ce que nous voulons faire de l'Europe ne pourra plus être évité. ■

Yves Salesse

→ NOTE/RÉFÉRENCE

1. SALESSE, Y. *Manifeste pour une autre Europe*. Paris : Editions du Félin, 2004. Prix : 10 € 50. ISBN : 2-86645-524-X.

À la mémoire de Françoise Vignon

**FRANÇOISE VIGNON, DIRECTRICE DE L'UNITÉ 540 DE L'INSERM,
MILITANTE DU SNCS, NOUS A QUITTÉ LE 30 JANVIER À L'ÂGE DE 57 ANS.**

Françoise Vignon a focalisé ses activités de recherche sur l'étude du rôle et de l'intérêt thérapeutique des hormones stéroïdiennes dans le contrôle de la prolifération des cancers du sein. Après une formation d'ingénieur biochimiste, Françoise Vignon a intégré l'Inserm à Montpellier et étudié le rôle de la prolactine sur l'expression des récepteurs des oestrogènes dans des tumeurs mammaires expérimentales, et s'est engagée dans le développement de modèles cellulaires de cancer du sein (1980-1986). Elle a consacré toute son énergie à la compréhension des mécanismes de régulation de la prolifération des cancers du sein. Elle a participé à la découverte du rôle mitogène des protéines sécrétées par les cancers du sein, qui sera à la base du concept d'un contrôle autocrine tumoral. Elle a identifié plusieurs facteurs clés impliqués dans la progression tumorale (1985-1992). Elle a établi une première évidence des interférences étroites entre les voies de signalisation cellulaire des récepteurs nucléaires et des récepteurs transmembranaires (1987), ce qui ouvrira la voie à de multiples études et à des implications cliniques. Enfin, elle a découvert, avec son équipe, le rôle spécifique de la protéine tyrosine phosphatase, PTPL1 (1994-2004). Nommée dès 1987, directrice de recherche à l'Inserm, elle s'est impliquée fortement, au bénéfice de la communauté scientifique, dans différentes commissions d'évaluation de la recherche au niveau national et international. À partir de l'année 2000, elle a assuré la direction du laboratoire d'endocrinologie moléculaire et cellulaire des cancers à Montpellier. Elle laisse dans le cœur de tous ses collaborateurs et amis scientifiques, le souvenir d'une femme d'engagements et une profonde sympathie pour ses qualités humaines exceptionnelles. Le bureau Inserm du SNCS rend hommage à l'activité militante de Françoise Vignon qui a contribué activement aux actions locales comme nationales du SNCS. Elle a été élue et a siégé en tant que syndiquée SNCS à la CSS 4 d'endocrinologie et de reproduction dans la mandature 87-91, à une époque où les débats entre hospitalo-universitaires et chercheurs étaient intenses. À cette occasion, Françoise a montré toutes ses qualités d'honnêteté et de courage défendant, avec élégance et mesure, les positions qui ont toujours été les nôtres pour les recrutements et promotions de chercheurs et pour les créations et renouvellements de laboratoire. Françoise travaillait énormément ses dossiers et savait intervenir à propos lors de débats toujours animés. Dans cette fonction, elle a fait honneur au SNCS. Françoise a aussi toujours été un membre actif du comité de liaison. Elle était appréciée de tous pour ses grandes qualités humaines. Sa disponibilité et son engagement à nos côtés vont énormément nous manquer. C'est non seulement une syndicaliste mais aussi une amie et une grande chercheuse que vient de perdre la communauté scientifique de l'Inserm.

Le bureau Inserm et le comité de liaison de la CSS 6 (régulations hormonales)

Nous côtoyons Françoise depuis plus de trente ans dans les réunions syndicales montpelliéraines, et en particulier celles dédiées aux problèmes de l'Inserm. Les discussions, surtout dans les années 75-85 étaient riches, vives, voire très animées. Françoise s'y est toujours engagée avec passion. Elle ne pratiquait jamais la langue de bois, voulait toujours pousser les analyses et contribuait souvent à amener des éclairages originaux. Au cours du temps, Françoise a, peu à peu, affirmé une personnalité originale, alliant gentillesse et disponibilité avec une grande autorité naturelle. Françoise, outre ses mandats nationaux, a été élue du SNCS au CSCRI Languedoc-Roussillon, son tempérament actif n'a pas pu s'y manifester, cette instance élue n'ayant jamais eu, au moins à Montpellier, un rôle important. Françoise qui a suivi avec passion les événements de 2004 pour la défense de la recherche, s'est engagée dans les combats de «Sauvons la Recherche» et a démissionné de son poste de direction d'unité Inserm pour protester, comme la plupart de ses collègues de Montpellier, contre la politique de recherche du gouvernement.

NOUS AVONS PERDU UNE MILITANTE, TOUJOURS DISPONIBLE ET EFFICACE, ET UNE AMIE.

Josette Sainte-Marie et Claude Chevillard, membres de la section du SNCS de Montpellier

Merci Hubert

La dernière fois que je lui ai parlé, c'était fin 2003 :

« - Allô ! Hubert, c'est Henri Audier. Chaque fois que je vous appelle, c'est toujours mauvais signe. C'est qu'on a besoin de vous.

- Oui Henri, je suppose qu'il s'agit de cette dame qui vous ment sur les chiffres du budget. Alors, dites-moi, que puis-je faire pour vous ? »

Comme lors de la réunion plénière du Comité national sous Claude Allègre, réunion qu'il honora de sa présence, il était encore prêt à « servir la cause » : la recherche.

Il s'est trouvé que pendant un quart de siècle, j'ai rencontré Hubert Curien, tantôt face à face, le plus souvent, côte à côte. Hubert était d'abord un grand humaniste et un défenseur de la science, et donc de la recherche fondamentale. *« Il faut une recherche fondamentale libre, mais aussi que les chercheurs pensent aux retombées de leurs recherches. »*, aimait-il à dire. Des négociations auxquelles le SNCS a participé, le bilan est très positif. Entre autres, l'instauration des Groupes de recherches coordonnées (GRECO devenus GDR) quand il était directeur général du CNRS à la fin des années soixante-dix, la transformation en statut de salarié des « bourses CNES » quand il dirigeait cet organisme, le doublement du nombre des allocations de recherche et les « accords Curien », en 1991, quand il était ministre. Un fantastique déblocage des carrières ; de plus, un gain de 3 à 4 échelons pour les jeunes CR2 recrutés dans les organismes, par la validation des années d'allocation de recherche et le raccourcissement du temps de passage des premiers échelons. *« J'ai utilisé le dossier, l'argumentaire et les chiffres du SNCS, et cela s'est passé comme sur des roulettes à Bercy. »*, me dira-t-il plus tard.

Très affable, un peu austère quand on ne le connaissait pas, c'était un pince-sans-rire. En 1995, à un mois de la réélection de François Mitterrand, dont il était président du comité de soutien, je le rencontrais à Polytechnique. *« Alors, Henri, où en est-on dans la recherche ? »* interrogea-t-il. *« Je suis très inquiet sur le problème des jeunes, le recrutement est très faible et tout le monde s'en contrefout. »* lui dis-je d'un ton très agressif. Il est resté placide et laissa simplement tomber : *« Oui je sais... justement, je parlais de ce sujet encore hier soir, avec le Président... »*

Comme cet arbitrage budgétaire qu'il conta à une délégation du SNCS. À Michel Charasse [alors ministre du Budget] qui lui annonçait : *« Tu vas être content Hubert, ton budget va augmenter de 1 % »*. La réponse fut : *« Michel, tout de même, et à ton âge, faire des blagues de potache, ce n'est pas sérieux pour un ministre. »*. Et d'ajouter pour nous : *« Je me levais immédiatement, et je me rendis chez le Président. »*

Merci Hubert.

Henri Audier



LA **BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

- ✓ Une offre claire et sans surprise.
- ✓ Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- ✓ Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- ✓ Une éthique mutualiste authentique.

 **N° Indigo 0 825 33 30 30**

0,15 € TTC/min

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr